



ÉTAT DES LIEUX ET REPRÉSENTATION DES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EVRAS SCOLAIRE EN FWB

• Outil de visualisation de l'ensemble des acteurs et actrices de l'EVRAS scolaire •



TABLE DES MATIÈRES

■ LISTE DES MEMBRES DES STRATÉGIES CONCERTÉES EVRAS	5
■ LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES	5
■ INTRODUCTION	7
Mise en contexte	7
Objectifs de l'État des lieux et de la représentation des acteurs et actrices de l'EVras scolaire en FWB	7
■ MÉTHODOLOGIE	8-11
Construction participative	8
Représentation graphique	8
Tableau explicatif	9
Représentation graphique des acteurs et actrices de l'EVras scolaire selon la méthodologie de Bronfenbrenner	10-11
■ DESCRIPTION DES DIFFÉRENT·ES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EVras SCOLAIRE	12
■ RESTITUTION DE LA PAROLE DES ACTEURS ET ACTRICES DE TERRAIN	12-18
Les missions des acteurs et actrices de terrain	12
Centres Locaux de Promotion de la Santé	13
Centres de Planning Familial	13
Organisations de Jeunesse	13
AMO	13
Centres d'information de jeunes	13
Associations thématiques	13
Services de Promotion de la Santé à l'École	14
Centres Psycho-Médico-Sociaux	14
Équipes éducatives	14
Les collaborations entre acteurs et actrices de terrain	15
Centres Locaux de Promotion de la Santé	15
Centres de Planning Familial	15
Organisations de Jeunesse, AMO et Centres d'informations de jeunes	15
Associations thématiques	16
Services de Promotion de la Santé à l'École	16
Centres Psycho-Médico-Sociaux	16
Équipes éducatives	17
Les spécificités et forces de chaque acteur et actrice	17
Centres Locaux de Promotion de la Santé	17
Centres de Planning Familial	17
Organisations de Jeunesse, AMO et Centres d'informations de Jeunes	17
Associations thématiques	18
Services de Promotion de la Santé à l'École	18
Centres Psycho-Médico-Sociaux	18
Équipes éducatives	18

■ CONCLUSION GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EVRAS SCOLAIRE	19-20
Recommandations	19
<hr/>	
■ BIBLIOGRAPHIE	21
<hr/>	
■ ANNEXES : FICHES DESCRIPTIVES DES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EVRAS SCOLAIRE	22-61
Acteurs et actrices faisant partie des microsystèmes	23-29
AMO	23
Organisations de jeunesse	24
Centre d'infomation des jeunes	25
Direction d'école, enseignant-es et éducateurs/éducatrices	26
CPF - Centres de planning familial	27
CPMS - Centres Psycho-Médico-Sociaux	28
SPSE - Services de promotion de la santé à l'école	29
<hr/>	
Acteurs et actrices faisant partie du méso-système	30-36
ARAPH - Handicap et Santé	31
CBPS- Centre Bruxellois de Promotion de la Santé	32
CLPS - Centres Locaux de Promotion de la Santé	33
CRHS - Centre de Ressources Wallon Handicaps et Sexualités	34
Forum des Jeunes	35
SIPES - ULB	36
<hr/>	
Acteurs et actrices faisant partie de l'exo-système	37-52
CAL - Centre d'Action Laïque	37
CECP - Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces	38
Commission PSE	39
Conseil Supérieur des CPMS	40
CPEONS - Conseil des PO de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné	41
FAPEO - Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel	42
FCPC - Fédération des Centres de Planning Familial et de Consultation	43
FCPPF - Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial	44
FELSI - Fédération des Établissement Libre Subventionnés Indépendants	45
Fédérations d'Organisations de Jeunesse	46
FLCPF - Fédération Laïque de Centres de Planning Familial	47
FCPF-FPS - Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes	48
Socialistes	49
SeGec - Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique	50
UFAPEC - Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique	51
WBE - Wallonie Bruxelles Enseignement	52
<hr/>	
Acteurs et actrices faisant la connexion entre l'exo- et le macro-système	53-57
DGDE	54
ONE	55
Plateforme EVRAS	56
Service PHARE	57

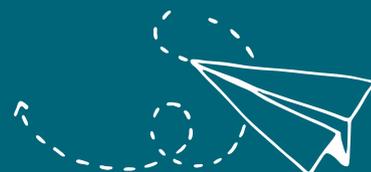
LISTE DES MEMBRES DES STRATÉGIES CONCERTÉES EVRAS

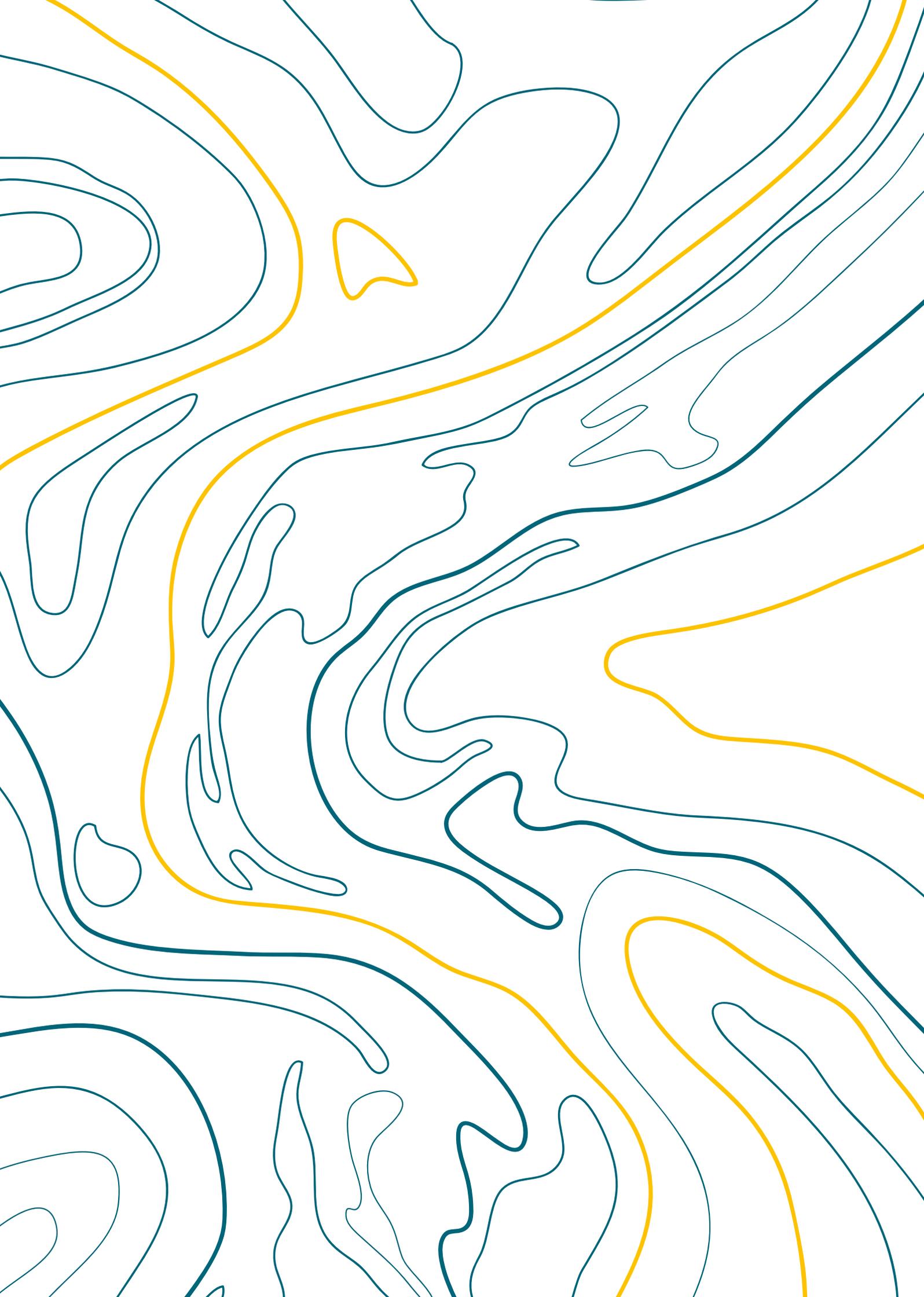
- *Alter Visio*
- *ARAPH - Handicap et Santé*
- *CBPS*
- *Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)*
- *Centre d'Action Laïque asbl*
- *Centre de Ressources des Handicaps et des Sexualités*
- *CLPS Mons-Soignies*
- *CLPS Liège*
- *Commission PSE*
- *Conseil Supérieur des CPMS*
- *Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS)*
- *Délégué Général aux droits de l'enfant (DGDE)*
- *Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO)*
- *Fédération des Centres de Planning et de Consultations (FCPC)*
- *Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FCPF-FPS)*
- *Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial (FCPPF)*
- *Fédération Laïque des Centres de Planning Familial (FLCPF)*
- *Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendant (FELSI)*
- *Forum des Jeunes*
- *Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SeGEC)*
- *O'YES*
- *SIPES - ULB*
- *Union Francophone des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique (UFAPEC)*
- *Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE)*

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

AAJ : Aide à la Jeunesse
AMO : Service d'Actions en Milieu Ouvert
AViQ : Agence pour une Vie de Qualité
CIJ : Centre d'Information de Jeunes
CLPS : Centre local de Promotion de la Santé
Copé : Comité opérationnel
Copil : Comité de pilotage
CPF : Centre de planning familial
CPMS : Centre psycho-médico-social
E.S.A.H.R : Enseignement Secondaire Artistique à Horaire Réduit
EVRAS : Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle

FWB : Fédération Wallonie-Bruxelles
IST : Infection sexuellement transmissible
IVG : Interruption volontaire de grossesse
LGBTQIA+ : lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles
OJ : Organisation de jeunesse
ONE : Office de la naissance et de l'enfance
PO : Pouvoir organisateur
PSE : Promotion de la santé à l'école
SC-EVRAS : Stratégie Concertées EVRAS
SPSE : Service de promotion de la santé à l'école
VRAS : Vie relationnelle, affective et sexuelle







INTRODUCTION

MISE EN CONTEXTE

La finalité des Stratégies Concertées EVRAS est de contribuer à la généralisation de l'EVRAS, c'est-à-dire de réfléchir aux différents dispositifs permettant d'améliorer au maximum la couverture actuelle en EVRAS des enfants et des jeunes, dans toutes les filières et tous les niveaux, tant dans l'enseignement ordinaire que dans le spécialisé, en Fédération Wallonie Bruxelles. Les Stratégies Concertées EVRAS visent également à assurer une continuité auprès de tous les enfants et les jeunes dans l'acquisition des apprentissages essentiels pour devenir un-e citoyen-e responsable en matière de vie relationnelle, affective et sexuelle (VRAS).

Pour ce faire, les SC-EVRAS s'attèlent notamment à la production de deux outils : un Guide des contenus EVRAS présentant entre autres les thématiques et apprentissages devant être abordés avec les enfants et les jeunes, et un document faisant état des acteurs et des actrices de l'EVRAS scolaire.

Ce document se place en continuité de deux publications des CLPS. La première¹ datant de 2014 fait état des ressources matérielles et humaines pour l'EVRAS en secondaire. Elle identifie les acteurs et actrices, les collaborations, les thématiques abordées, etc. Cela concerne donc les professionnel·les de terrain. Le deuxième document des CLPS publié en 2016² fait, lui, état des besoins des écoles en matière d'EVRAS.

Les Stratégies Concertées EVRAS ont considéré qu'il était nécessaire de construire un nouvel état des lieux actualisé concernant les acteurs et actrices de l'EVRAS afin de montrer et comprendre la diversité des acteurs et actrices, tant en première qu'en deuxième ligne ainsi que de comprendre les interrelations existantes.

L'État des lieux et la représentation des acteurs et actrices de l'EVRAS scolaire présente donc :

- Qui sont les acteurs et actrices de l'EVRAS scolaire ;
- Les missions décrétales, les objectifs et activités réelles sur le terrain des acteurs et actrices en matière d'EVRAS ;
- Les niveaux d'intervention et les territoires d'action ;
- Les collaborations et interactions entre acteurs et actrices de l'EVRAS.

OBJECTIFS DE L'ÉTAT DES LIEUX ET DE LA REPRÉSENTATION DES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EVRAS SCOLAIRE EN FWB

Les objectifs de l'État des lieux et de la représentation des acteurs et actrices sont de :

- Faire un état des lieux actuel des acteurs et actrices de l'EVRAS ;
- Déterminer et rendre visible la diversité des acteurs et actrices, leurs missions, leurs méthodes, leurs rôles, leurs spécificités, leurs complémentarités, et leurs interactions ;
- Déterminer les recommandations générales émergeant des acteurs et actrices de terrain pour contribuer à la généralisation de l'EVRAS.

Afin de répondre à ces objectifs, ce document comprend :

- Une représentation graphique permettant de visualiser comment s'articulent les différent-es acteurs et actrices par rapport aux jeunes ;
- La restitution de la parole des acteurs et actrices de terrain concernant leurs missions, leurs collaborations et leurs forces ;
- La description de l'ensemble des missions des différent-es acteurs et actrices de l'EVRAS scolaire (aussi bien de première que de seconde ligne), leurs niveaux d'intervention et territoire d'action ;
- Des recommandations émergeant des acteurs et des actrices pour rendre effective la future généralisation de l'EVRAS.

¹ARENS J., BRACAVAL A., CHEBIEB M., et al. (2014). *État des lieux des ressources en matière d'EVRAS dans l'enseignement secondaire sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Centres locaux de promotion de la santé.*

https://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/productions-et-outils-en-matiere-devras-1/etat-des-lieux-des-ressources-en-matiere-devras-dans-lenseignement-secondaire-sur-le-territoire-de-la-federation-wallonie-bruxelles-1/at_download/file

²ARENS J., CHEBIEB M., DEJONCKHEER R., et al. (2016). *État des lieux des besoins des établissements scolaires de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle, Centres locaux de promotion de la santé.* https://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/productions-et-outils-en-matiere-devras-1/etat-des-lieux-des-besoins/at_download/file

CONSTRUCTION PARTICIPATIVE

L'État des lieux et la représentation des acteurs et actrices de l'EVRAS a été co-construit avec les membres des SC-EVRAS et les acteurs et actrices de terrain.

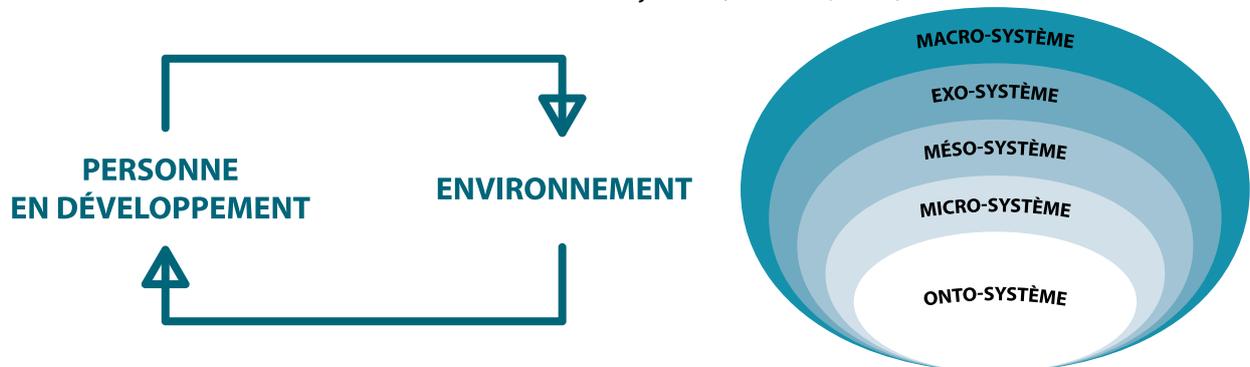
Le contenu de ce document est donc le produit des étapes suivantes :

- Une revue de la littérature existante ;
- L'analyse des questionnaires soumis aux partenaires des SC-EVRAS relatifs à leur missions générales, missions spécifiques EVRAS, et collaborations ;
- La validation de la méthodologie et des productions par les membres du Copé (Comité Opérationnel) « Guide et Système » et du Copil (Comité de Pilotage) ;
- L'analyse des résultats de la première phase d'ateliers participatifs sur les besoins des acteurs et des actrices réalisant de l'EVRAS auprès des enfants et des jeunes qui s'est déroulée de novembre 2020 à juillet 2021.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

La représentation graphique permet de répondre aux questions suivantes de manière visuelle : identifier quel-les sont les acteurs et actrices de l'EVRAS scolaire, où ils-elles-iels se situent les un-es par rapport aux autres et par rapport aux jeunes, et comment ils-elles-iels s'articulent aujourd'hui pour permettre aux jeunes un accès à l'EVRAS scolaire.

Nous avons choisi la méthodologie de Bronfenbrenner (1979) (Théorie de l'écologie humaine ou de l'écologie des systèmes) afin de construire cette représentation graphique. Cette méthodologie est basée sur le fait que les personnes en développement interagissent avec les différents environnements dans lesquels ils-elles-iels se situent, et qu'en retour ces environnements les influencent. Étudier et comprendre ces interactions réciproques permet donc de mieux comprendre les personnes en développement. Dans le cadre des SC-EVRAS, la personne en développement est un-e enfant ou un-e jeune. Il ou elle se situe dans plusieurs environnements directs : son lieu de vie, l'école, sa communauté, ses pairs, etc. Ces environnements sont eux-même imbriqués dans des contextes plus larges : le système éducatif, la politique en vigueur, ou encore la structure sociétale ou les contextes culturels dans lequel vit le ou la jeune. Chacun de ces environnements ou contextes influencent inévitablement la vie des enfants et des jeunes (Lacombe, 2006).



Cette méthodologie permet donc de décrire ces différents niveaux d'organisation emboîtés les uns dans les autres, du plus proche au plus éloigné du groupe cible, en l'occurrence les enfants et les jeunes. Pour chaque niveau d'organisation, on parle de système (Bronfenbrenner, 1979) :

- **Onto-système** : Groupe cible ;
- **Microsystème** : Milieux de vie en interaction directe avec le ou la jeune. Les jeunes peuvent ainsi s'inscrire dans plusieurs microsystèmes. Ici nous parlerons de lieu d'éducation formelle, de lieu d'éducation non formelle et de foyer ;
- **Méso-système** : Permet d'assurer la cohérence entre tous les microsystèmes et donc la cohérence entre les différents contextes de vie de l'enfant ou du/de la jeune ;
- **Exo-Système** : Forces extérieures ayant une forte répercussion sur les microsystèmes, et donc indirectement sur le groupe cible. Ces forces extérieures relient différents contextes sociaux qui n'impliquent pas directement l'enfant ou le/la jeune ;
- **Macro-système** : Contextes culturels, historiques, de valeurs, ...

Dans le cadre de l'état des lieux des acteurs et actrices de l'EVRAS scolaire, nous proposons :

- De placer **les jeunes au centre du système**, comme personnes en développement, puisque l'EVRAS se veut avant tout ciblée sur le développement psycho-affectif et sexuel, les besoins ainsi que les attentes des enfants et des jeunes ;
- De choisir le point de vue des **milieux de vie des jeunes** en rapport avec l'EVRAS scolaire en adaptant le système de Bronfenbrenner au contexte des SC-EVRAS ;
- De **positionner les différent-es acteurs et actrices** qui caractérisent ces milieux de vie.



TABLEAU EXPLICATIF

NIVEAU DE SYSTÈME	DÉFINITION DU TYPE DE SYSTÈME	TYPE D'ACTEURS ET ACTRICES EVRAS CARACTÉRISANT CE(S) SYSTÈME(S)
Micro-système = milieux de vie des jeunes 3 microsystèmes : <ul style="list-style-type: none"> • Éducation formelle • Éducation non-formelle³ • Famille, foyers 	Milieux de vie en interaction directe avec le ou la jeune	<ul style="list-style-type: none"> • Équipes pédagogiques, éducateurs/éducatrices, enseignant-es, directions ; • Parents, professionnel·les de centres d'hébergement.
Interrelations entre microsystèmes/ milieux de vie <ul style="list-style-type: none"> • Éducation formelle et foyer • Éducation formelle et non-formelle • Éducation non-formelle et foyer 	Interactions entre microsystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Associations de parents⁴; • Associations thématiques⁵; • CPMS et SPSE⁶; • CPF, OJ, AMO, CIJ⁷.
Méso-système	Regroupe tous les microsystèmes à un niveau plus éloigné, et permet d'assurer une cohérence entre les différents acteurs et actrices des microsystèmes, de les mettre en relation et de les soutenir	<ul style="list-style-type: none"> • Centres Locaux de Promotion de la Santé (CLPS) ; • Services de Promotion de la Santé provinciaux ; • Associations ressources ; • Pouvoirs Organiseurs de l'enseignement ; • ONE.
Exo-système	Système de forces extérieures ayant une forte influence sur les microsystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Concertations sectorielles (Commission PSE, Conseil supérieur des CPMS, Inter-CLPS) ; • Fédérations de CPF ; • Fédérations de Pouvoirs Organiseurs ; • Organisations représentatives des parents et des associations de parents ; • Centre d'Action Laïque.
À la limite entre l'exo- et le macro-système	Permet de faire le pont entre l'exo-système et le macro-système	<ul style="list-style-type: none"> • SC-EVRAS ; • DGDE ; • Service PHARE ; • ONE ; • Plateforme EVRAS.
Macro-système	Système de forces éloignées ayant des influences à long terme sur le microsystème	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques, cabinets ministériels ; • Valeurs sociétales ; • Contexte social ; • etc.

³On entend par éducation formelle les milieux qui participent au développement des enfants et des jeunes, en dehors du foyer et de l'école.

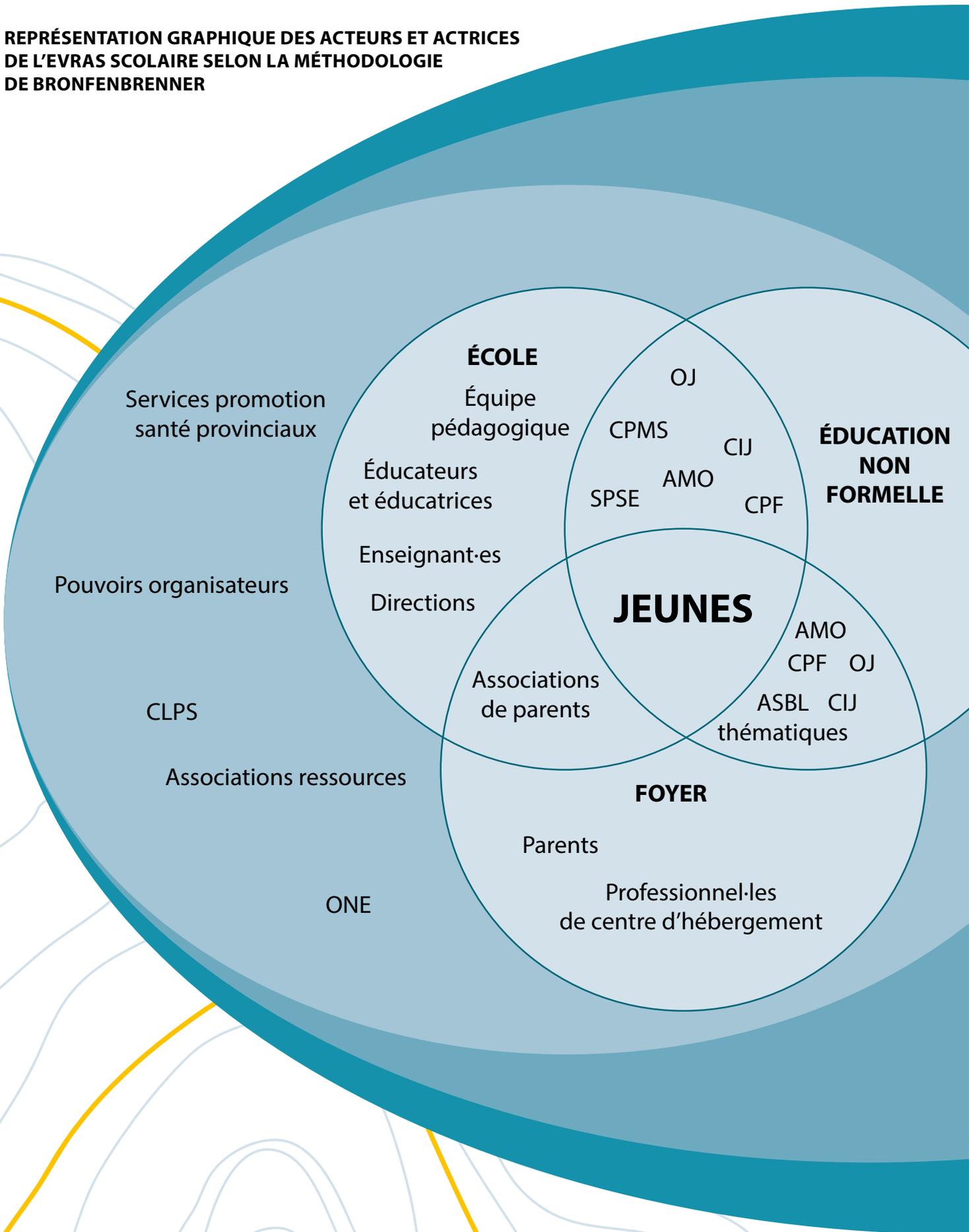
⁴Les associations de parents d'élèves se trouvent entre les microsystèmes de l'école et du foyer, faisant le lien entre les parents et ce qui se passe à l'école.

⁵Entre le foyer et l'éducation non formelle, on trouve les associations thématiques qui sont des acteurs et actrices non formel·les mais qui parfois ont un pied dans le foyer et vont faire des animations dans des centres d'hébergement.

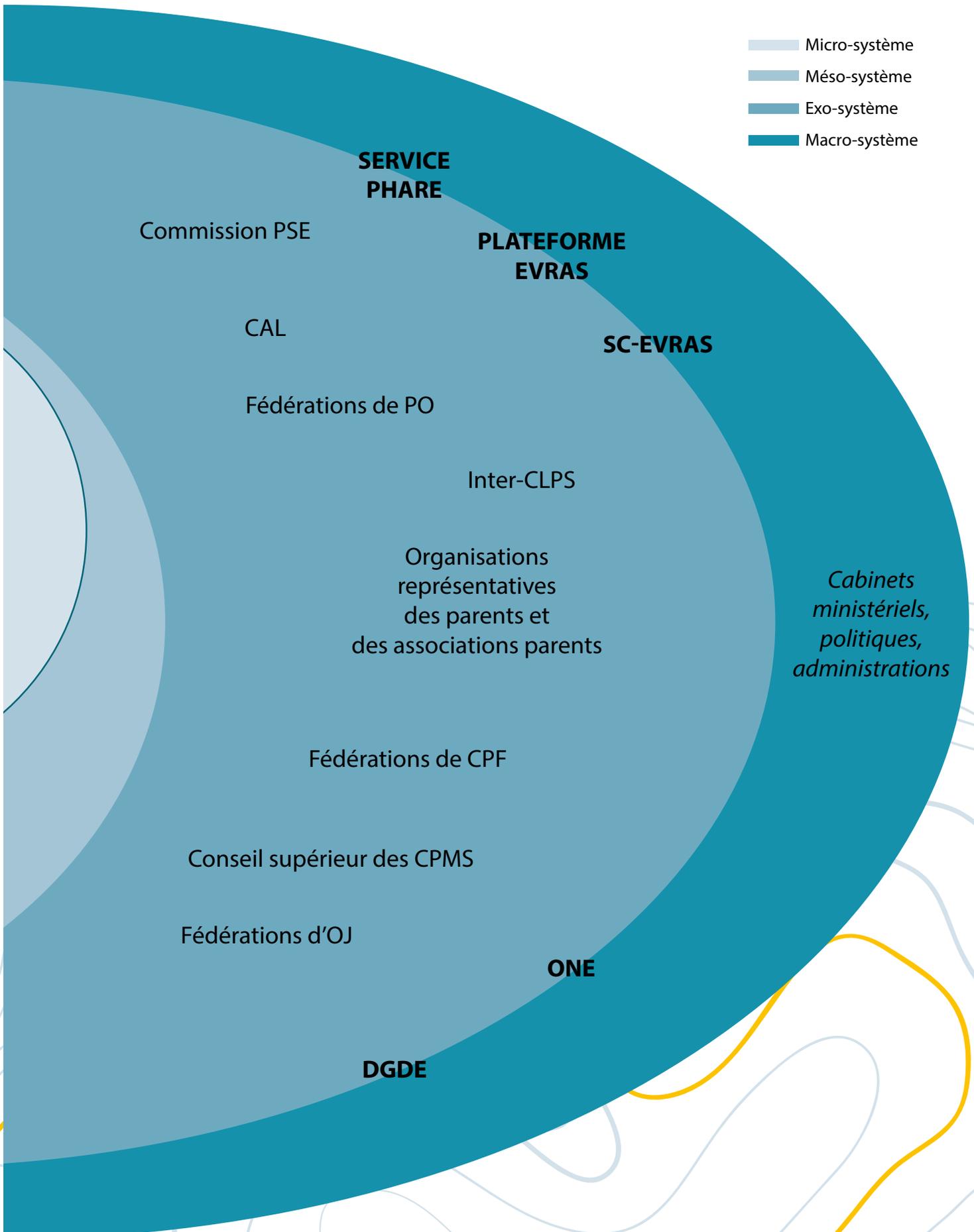
⁶Les SPSE et les CPMS se trouvent entre l'école et l'éducation non formelle. En effet, ils ne sont pas internes à l'école mais y jouent un rôle important, et ce sont des structures que les jeunes fréquentent via l'école.

⁷Les CPF, les AMO, les OJ et les CIJ sont à la fois entre l'école et l'éducation non formelle et entre le foyer et l'éducation formelle. En effet, ce sont des structures du milieu non formel où les jeunes peuvent se rendre dans un contexte tout à fait informel, mais qui vont aussi faire des animations dans les écoles et dans les centres d'hébergement. De plus, certain·es de ces acteurs et actrices ont également un lien étroit avec les parents.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EVRAIS SCOLAIRE SELON LA MÉTHODOLOGIE DE BRONFENBRENNER



- Micro-système
- Méso-système
- Exo-système
- Macro-système





DESCRIPTION DES DIFFÉRENT·ES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EVAS SCOLAIRE

En annexe, se trouvent les fiches descriptives de chaque acteur et actrice présent·e dans le paysage de l'EVAS scolaire (acteurs et actrices de terrain et de seconde ligne), classés par système.

L'objectif de ces fiches est d'identifier quel est le rôle et la place de chaque acteur et actrice vis-à-vis de l'EVAS, actuellement, selon les données légales. Elles ont été complétées sur base d'un questionnaire envoyé aux membres des SC-EVAS, et des informations se trouvant dans les décrets et/ou les statuts. Elles ont également été envoyées aux membres des SC-EVAS pour validation.

Chaque fiche reprend :

- Les missions générales telles que décrites dans les décrets ou les statuts ;
- Les missions spécifiques EVAS découlant de ces missions générales ;
- Les structures avec lesquelles des collaborations existent ;
- Le territoire d'action (où travaillent-ils-elles-iels en Belgique ?) ;
- Le niveau d'intervention par rapport aux jeunes (sont-ils-elles-iels en interaction directe avec les jeunes ou non ?).

RESTITUTION DE LA PAROLE DES ACTEURS ET ACTRICES DE TERRAIN

Les fiches descriptives qui se trouvent en annexe décrivent les missions décrétales des différent·es acteurs et actrices. Cependant, dans la pratique, ces missions se traduisent concrètement sur le terrain de manière diverse selon des réalités quotidiennes propres aux différent·es professionnel·les de l'EVAS. Il en va de même en ce qui concerne les collaborations entre différents services.

Afin de mieux comprendre ces réalités, des ateliers participatifs ont été organisés avec les acteurs et actrices de terrain de l'EVAS, avec pour objectifs :

- D'identifier les besoins des acteurs et actrices de terrain en matière d'EVAS ;
- De les positionner au sein de la représentation graphique des acteurs et actrices EVAS co-construit par les SC-EVAS ;
- De prendre en compte les spécificités et les forces existantes de chacun des acteurs et chacune des actrices.

Un atelier a eu lieu par type d'acteurs et actrices de terrain : CPF, OJ, CIJ et AMO, associations thématiques, parents, SPSE, CPMS, et équipes éducatives de l'enseignement ordinaire. Un atelier a aussi été réalisé avec les CLPS qui travaillent en seconde ligne mais qui collaborent de très près avec les services de première ligne et ont une bonne vision générale du paysage de l'EVAS. Dès lors, quand nous parlons « d'acteurs et actrices de terrain » dans les parties qui suivent, nous parlons de tous ceux·celles·celleux cité·es ci-dessus, même si les CLPS sont des acteurs de seconde ligne. Pour ce qui est des équipes éducatives de l'enseignement spécialisé, leur parole a été récoltée via un questionnaire, car l'organisation d'un atelier s'est révélée très compliquée dû au contexte sanitaire.

Dans ce chapitre, nous présenterons les conclusions qui ont pu être tirées des ateliers participatifs en ce qui concerne les missions des acteurs et actrices, leurs collaborations et leurs forces et spécificités.

LES MISSIONS DES ACTEURS ET ACTRICES DE TERRAIN

Cette partie restitue la parole des acteurs et actrices de terrain concernant leurs missions. Cela permet d'identifier les missions quotidiennes de chaque service et de les mettre en perspective avec celles inscrites dans les décrets.

Centres Locaux de Promotion de la Santé

Avant 2019, les CLPS bruxellois et wallons avaient des missions communes, ceux-ci relevant tous des compétences communautaires. Aujourd'hui, ils relèvent des compétences de la Région wallonne et de la COCOF qui ont rédigé de nouveaux décrets et défini de nouvelles missions. Toutefois, au moment de l'atelier (novembre 2020), ces décrets et arrêtés d'application étaient toujours en cours de rédaction, et les professionnel·les de CLPS ayant participé à notre atelier ont relevé le fait, qu'en l'état, les nouvelles missions décrétales ne correspondaient pas tout à fait à leur réalité de terrain.

Enfin, ils-elles-iels ressentent le besoin que les missions en tant que Point d'Appui EVAS et CLPS soient fixées dans le long terme.



Centres de Planning Familial

Les travailleurs et travailleuses de centres de planning familial ayant participé à notre atelier ont voulu rajouter des missions qui n'apparaissent pas dans les décrets, mais qui sont réalisées dans la pratique. Les voici :

- Favoriser l'égalité de genre via l'EVRAS ;
- Organiser des actions de sensibilisation ;
- Créer et produire de nouveaux outils EVRAS ;
- Participer à des cellules EVRAS ;
- Organiser des ateliers thématiques (estime de soi, parentalité, ...).

Selon les participant-es, il y a aussi un décalage au niveau des priorités des politiques et des ressources imparties : de nombreuses missions sont données aux CPF, mais les moyens pour réaliser ces missions ne leur sont pas alloués.

Enfin, étant donné les multiples tâches devant être accomplies (par rapport à leurs missions et aux demandes des écoles), il y a un manque de temps, et le temps imparti aux animations n'est pas suffisant.

Organisations de Jeunesse

Pour les organisations de jeunesse, l'EVRAS n'est pas une mission décrétales, mais les animateurs et animatrices sont confronté-es à ces questions. Il y a donc un besoin de temps à consacrer spécifiquement à cette mission. Par ailleurs, certaines OJ détiennent le label EVRAS jeunesse et font de l'EVRAS de manière plus formelle.

De plus, les travailleurs et travailleuses d'OJ ayant participé à notre atelier ont voulu rajouter des missions n'apparaissant pas dans les décrets mais qu'ils-elles-iels réalisent toutefois dans la pratique. Les voici :

- Former des animateurs et animatrices, des formateurs et formatrices et des coordinateurs et coordinatrices ;
- Créer des animations et des outils pédagogiques pour les jeunes.

AMO

Les professionnel·les d'AMO ayant participé à notre atelier ont voulu rajouter des missions n'apparaissant pas dans les décrets mais qu'ils-elles-iels réalisent toutefois dans la pratique. Les voici :

- Organiser des animations en ateliers collectifs ;
- Organiser des animations en travail de rue et en internats ;
- Organiser des animations dans l'enseignement spécialisé avec des outils adaptés ;
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie.

Centres d'information de jeunes

Les représentant-es de centres d'informations de jeunes ayant participé à notre atelier ont voulu rajouter des missions n'apparaissant pas dans les décrets mais qu'ils-elles-iels réalisent toutefois dans la pratique. Les voici :

- Réorienter les jeunes vers des partenaires adéquats ;
- Créer de l'information pour et avec les jeunes ;
- A la demande, réfléchir à la réorientation scolaire ou professionnelle ;
- Organiser des animations au sein des écoles sur des sujets qui touchent les jeunes de près ou de loin.

Associations thématiques

Chaque association thématique a des missions différentes, dépendantes de leurs statuts, raison pour laquelle il n'y a pas de fiche générale pour ces acteurs et actrices. Cependant, comme les autres, les professionnel·les d'associations indiquent réaliser au quotidien d'autres missions que celles inscrites dans les statuts de leur asbl. Il y a donc aussi un décalage entre les missions statutaires et celles effectivement réalisées dans la pratique.

Par ailleurs, les participant-es à notre atelier ont identifié un problème vis-à-vis de la labellisation. Un certain nombre d'associations n'ont pas le label EVRAS jeunesse (car trop compliqué au niveau des procédures selon eux-elles-elleux), et n'ont donc pas la reconnaissance et le financement allant de pair alors qu'elles travaillent sur les thématiques de l'EVRAS.

Services de Promotion de la Santé à l'École

Pour les services PSE, l'EVRAS s'intègre à leur mission « Mettre en place des programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé ». Cette dernière n'est pas une mission EVRAS à part entière étant donné que cette mission regroupe l'ensemble des thématiques de Promotion de la santé que les services peuvent mettre en œuvre dans les écoles (alimentation, activité physique, assuétudes, bien-être, ...). Il est donc parfois difficile pour les travailleurs et travailleuses de PSE de faire de l'EVRAS et d'assurer simultanément toutes leurs autres missions (bilans de santé, suivi des maladies transmissibles, ...). Il y a donc une mauvaise définition du rôle des PSE par rapport à l'EVRAS : quelle est la mission de ces services vis-à-vis de l'EVRAS ? Jusqu'où peuvent-ils aller ? Les professionnel·les ne savent pas s'ils-elles-iels doivent avoir un rôle de facilitateur et facilitatrice, identifier les besoins, ou s'ils-elles-iels doivent avoir un rôle d'animation, ou d'identification des acteurs et actrices qui interviennent.

De plus, certains services PSE ont inscrit l'EVRAS comme une priorité dans leur projet de service, mais d'autres pas.

Et il y a, par ailleurs, beaucoup de disparités d'un service PSE à un autre qui ont les mêmes missions mais des moyens très différents.

Centres Psycho-Médico-Sociaux

Décrétalement, les centres PMS n'ont aucune mission spécifiquement EVRAS. Cependant, dans leur travail quotidien, les travailleurs et travailleuses de CPMS réalisent un certain nombre de missions EVRAS.

Tout d'abord, ils-elles-iels abordent des questions d'EVRAS lors des bilans de santé et des entretiens individuels avec les élèves.

Les PMS organisent également des animations EVRAS dans les écoles et participent à des cellules EVRAS.

Ils sont continuellement dans de l'EVRAS puisqu'ils-elles-iels accompagnent les enfants et leur famille au quotidien.

Enfin, les centres du réseau WBE ont à la fois les missions PMS et les missions PSE. Selon les participant·es à notre atelier, cela est un avantage pour pouvoir rencontrer les élèves plus souvent, mieux les connaître et les aborder de manière plus globale.

Équipes éducatives

En ce qui concerne les équipes éducatives de l'enseignement ordinaire et spécialisé, l'EVRAS fait bel et bien partie de leurs missions. Par contre, la thématique de l'EVRAS ne faisant pas partie de la formation initiale des enseignant·es, ils-elles-iels ont peu de connaissances à ce sujet et se retrouvent démunis face à certaines situations. Par ailleurs, l'EVRAS n'est pas clairement inscrite dans les programmes scolaires. Ce constat amène une certaine incohérence car tous les membres des équipes éducatives ne voient pas quel pourrait être leur rôle par rapport à l'EVRAS et chacun et chacune fait de l'EVRAS comme il-elle-iel le peut.





LES COLLABORATIONS ENTRE ACTEURS ET ACTRICES DE TERRAIN

Cette partie rend compte de la parole des acteurs et actrices de terrain concernant les collaborations dans le contexte de l'EVRAS scolaire. Cela permet d'appréhender la manière dont les différent-es acteurs et actrices coopèrent actuellement.

Centres Locaux de Promotion de la Santé

Selon les CLPS, qui sont d'ailleurs des centres locaux visant à faciliter et favoriser la dynamique de concertation en réseau, la collaboration entre les acteurs et actrices n'est pas optimale, pour plusieurs raisons développées ci-dessous.

Premièrement, l'étendue territoriale n'est pas toujours facilitante. Dans certaines régions, il y a une faible densité d'acteurs et d'actrices et certaines zones sont très mal desservies. Cela complique la collaboration car d'une part, il y a moins de structures avec lesquelles collaborer, et d'autre part, ces quelques structures ont une population scolaire sous tutelle plus importante, laissant moins de temps à consacrer aux partenariats et à la concertation.

Un autre enjeu concernant les collaborations relève des turn-over dans les équipes (direction d'écoles, équipes éducatives, équipes de PMS, ...) compliquant la mise en place de projet commun sur le long terme.

De plus, selon les représentant-es des CLPS, il y a aussi une grande différence en termes de connaissances et de pratiques EVRAS d'un type de structure à un autre, rendant aussi la collaboration difficile.

Bien sûr, la mise en réseau est primordiale car elle permet de créer du lien, de communiquer, d'échanger des pratiques, ou encore de mettre en place des procédures communes. Cela permet également, dans un contexte où l'offre est inférieure à la demande, d'assurer une couverture qui permet de répondre aux différents besoins en se répartissant la population.

Dans une situation idéale, il faudrait donc que la collaboration soit optimale entre les différent-es acteurs et actrices, et qu'il y ait des cellules bien-être/EVRAS pluridisciplinaires dans tous les établissements scolaires avec pour objectif de mettre de la cohérence dans les écoles et de créer du lien entre les professionnel·les.

Centres de Planning Familial

Pour les centres de planning familial, la collaboration avec les établissements scolaires peut être disparate. En effet, la facilité de mise en œuvre des projets dépend des volontés des directions et des équipes éducatives différentes d'un établissement à un autre.

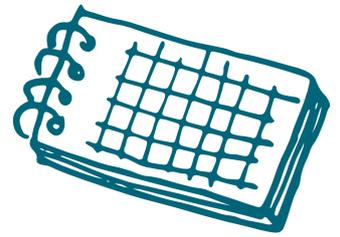
La collaboration avec les autres partenaires (PSE, PMS, ...) pose également question car tous ont des missions et des objectifs différents, et il manque d'un langage commun. De plus, la collaboration va fortement différer d'un service à un autre et est aussi dépendante d'un territoire à l'autre.

Mais bien sûr, des partenariats solides existent aussi, que ce soit avec d'autres types d'acteurs et actrices, ou avec d'autres CPF. Cela est un réel avantage et facilite les choses.

Organisations de Jeunesse, AMO et Centres d'informations de jeunes

Les travailleurs et travailleuses d'OJ, d'AMO et de centres d'informations de jeunes étaient d'accord pour dire que le travail en réseau et les partenariats avec différents services (AMO, CPF, CLPS, ...) sont une force. Il existe d'ailleurs des plateformes de mise en réseau dans lesquelles les partenaires veulent travailler ensemble sur l'EVRAS. Malheureusement, cela est plus difficile à mettre en place sur certains territoires où il y a moins de structures. La réalité de terrain n'est vraiment pas la même pour tout le monde, que ce soit en termes de zone d'implantation, de population à toucher, d'équipe, de budget, ou de missions. Cela peut compliquer la collaboration.

De plus, les participant-es ont relevé un manque d'informations sur ce que les autres acteurs et actrices font, leurs outils, leurs méthodes, etc.



Associations thématiques

Pour les membres d'associations thématiques, le travail en réseau est une force. Cela permet de transmettre des informations, mais aussi d'accompagner et d'intervenir auprès des enfants et des jeunes de manière plus efficace et plus efficiente.

Mais précisément parce que c'est un avantage, il y aurait besoin de plus de concertations, d'échanges de pratique entre acteurs et actrices différent-es.

Services de Promotion de la Santé à l'École

La collaboration entre acteurs et actrices est un atout considérable mais ne se passe pas toujours dans les meilleures conditions.

Les représentant-es de PSE ayant participé à notre atelier ont évoqué le fait qu'il n'est pas toujours facile d'établir des partenariats avec certain-es autres acteurs et actrices. Si l'un-e d'entre eux-elles-eux est déjà présent-e dans un établissement scolaire, il est difficile d'aller en tant que PSE dans cette école car des choses sont déjà mises en place.

Le manque de temps est aussi un élément pouvant expliquer la difficulté d'établir des partenariats stables, ainsi que les turn-over dans les équipes, rendant difficile la construction d'une relation de confiance et d'un mode d'intervention durable. Bien sûr, dans certains cas, la collaboration est excellente, et les PSE ont pu construire des partenariats étroits avec certaines structures. Mais il y a donc une grande différence d'un service à un autre.

En ce qui concerne les intervenant-es extérieurs à l'école, il y a également le besoin de clarifier la place de chacun et chacune, qui fait quoi et à quels niveaux d'enseignement.

La collaboration avec les écoles n'est pas toujours évidente non plus. Il devrait y avoir un temps prévu avec les enseignant-es avant l'animation pour préparer celle-ci. Malheureusement, cela ne se fait pas systématiquement par manque de temps. Par ailleurs, certaines écoles, que ce soit au niveau de la direction ou des enseignant-es, sont parfois réticentes ou veulent éviter certains sujets.

Enfin, dans certaines écoles, des cellules EVRAS ont été mises en place, où différent-es acteurs et actrices internes et externes à l'école se concertent. Cela permet de mettre des projets en place sur plusieurs années, plus solides et à plus long terme. C'est un réel avantage.

Centres Psycho-Médico-Sociaux

Pour les professionnel·les de centres PMS qui ont participé à notre atelier, la collaboration avec les autres types de structures (CPF, CLPS, PSE, ...) et avoir une bonne connaissance du réseau est un atout, car cela permet de partager et d'avoir une réflexion sur ses pratiques.

La collaboration avec les écoles, les directions, les enseignant-es est également cruciale. S'ils-elles-iels sont soutenant-es, cela va aider à insuffler une bonne dynamique au sein de l'école. À ce niveau-là, les PMS ont l'avantage d'être présents régulièrement dans l'école, ce qui permet d'avoir une porte d'entrée plus facile dans les établissements scolaires pour faire des animations EVRAS.

Toutefois, si ces collaborations sont un atout et facilitent la mise en place de l'EVRAS dans les écoles, elles ne se passent pas toujours de manière optimale.

Premièrement, de nombreux acteurs et actrices externes à l'école sont investi-es dans l'EVRAS. Cependant, il n'y a pas toujours une bonne communication entre ces acteurs et actrices, semant ainsi la confusion dans toutes les activités proposées aux écoles. Il y a donc un besoin de meilleures collaborations avec ces autres structures et d'une meilleure communication. Ensuite, la collaboration avec les écoles peut aussi poser des difficultés parfois. Les établissements scolaires n'allouent pas assez de temps pour les animations EVRAS, les enseignant-es préfèrent donner leurs cours plutôt que de donner du temps pour ces animations. De plus, certain-es professeur-es qui participent aux animations montrent parfois par leur comportement qu'ils-elles-iels ne sont pas intéressé-es ou que ce n'est pas important. Cela n'aide pas la dynamique du groupe classe. Par ailleurs, il arrive également que des écoles n'impliquent pas les CPMS dans leur projet d'EVRAS, faisant appel à d'autres structures sans concerter les centres PMS.

Enfin, selon les participant-es à notre atelier, la mise en place de cellules EVRAS constitue un réel atout pour la mise en œuvre de l'EVRAS dans les établissements scolaires.

Équipes éducatives

Certaines équipes éducatives collaborent avec les CPF, les PSE ou les PMS de manière continue, mais beaucoup d'entre elles ne font appel à ces structures que lorsqu'un problème survient dans l'établissement scolaire. Il y a donc un besoin de partenariats réguliers, et lié à cela, le besoin de connaître les associations qui pourraient intervenir selon les tranches d'âge et selon les besoins identifiés dans l'école. Il faut donc aussi qu'il y ait une meilleure communication pour que la place de chaque acteur et actrice par rapport à l'EVRAS soit claire. Il y a, en effet, actuellement, un manque de cohérence entre les différent-es partenaires possibles, et des réalités de terrain différentes d'un service à un autre (PSE, PMS, CPF).

De plus, si la mise en place d'une cellule EVRAS au sein de l'école pourrait faciliter les choses, il est, selon les participant-es à notre atelier, très difficile de trouver les informations nécessaires à sa construction et les partenaires potentiel-les.

LES SPÉCIFICITÉS ET FORCES DE CHAQUE ACTEUR ET ACTRICE

Cette partie rend compte du discours tenu par les acteurs et actrices lors de leur atelier participatif, concernant leurs forces et spécificités. Cela permet d'identifier les points forts de chacun-e et les bonnes pratiques des un-es et des autres.

Centres Locaux de Promotion de la Santé

Les CLPS ont identifié plusieurs forces. La première concerne le réseautage. Les CLPS mettent en place des réseaux sectoriels et intersectoriels qui permettent d'échanger des pratiques et des ressources, de prendre du recul, ... Ce travail en réseaux permet aux CLPS d'avoir une bonne connaissance des acteurs et actrices de terrain et inversement.

De plus, les PAE (points d'appui EVRAS), mis en place par les CPLS, permettent la concertation des acteurs et actrices, et l'échange de pratiques et de ressources.

D'autres spécificités et forces concernent leur mission de sensibiliser les acteurs et actrices à la Promotion de la santé, leurs apports documentaires, d'outils et de ressources, leur grande offre de services (accompagnement documentaire, temps de rencontre, mise en réseaux, ...), le fait qu'ils soient un service gratuit, leur neutralité (ils sont des acteurs apolitiques), leur ancrage local, ou encore leur vision méta.

Centres de Planning Familial

Les forces des centres de planning familial sont qu'ils sont reconnus comme des expert-es de l'EVRAS et jouissent donc d'une reconnaissance de la part des autres acteurs et actrices de terrain. Ils sont connus dans les écoles et sont directement appelés par celles-ci.

De plus, les formations disponibles pour les CPF leur permettent d'aborder certaines thématiques plus facilement.

D'autres spécificités et forces identifiées par les CPF sont leur adaptabilité aux conditions des différentes écoles (locaux, taille des groupes, ...), la pluridisciplinarité de leurs équipes, ou encore la chance d'avoir des endroits pour échanger et s'outiller. Le fait de pouvoir renouveler ses outils est très important, cela dynamise l'équipe, et permet d'aborder d'autres thématiques ou de les aborder différemment. Enfin, certain-es participant-es ont évoqué l'utilisation de nouveaux médias comme une force pour capter l'attention des jeunes.

Organisations de Jeunesse, AMO et Centres d'informations de Jeunes

Les OJ et les AMO ont aussi identifié le travail en réseau et les partenariats avec d'autres structures comme étant un avantage. Mais selon les participant-es à notre atelier, un de leur avantage est qu'ils-elles-iels sont extérieur-es à l'école. Ils-elles-iels utilisent un vocabulaire moins formel qu'en milieu scolaire afin que les jeunes puissent se sentir plus à l'aise, le fait que l'intervenant-e soit tout à fait extérieur-e à l'école ouvre les discussions et favorise un climat de confiance. Les méthodologies utilisées sont informelles et sortent de l'ordinaire, et le jeu est utilisé comme support de discussion.



Associations thématiques

Le cas des associations thématiques est particulier car toutes n'ont pas les mêmes spécificités. Toutefois, les forces suivantes ont été évoquées lors de l'atelier participatif. Elles ne concernent pas forcément toutes les associations.

- L'utilisation d'outils digitaux qui parlent aux jeunes ;
- La liberté institutionnelle : pas de quotas ou de rendements à atteindre ;
- Avoir le temps de prévoir, d'organiser et de préparer les animations ;
- Le travail en réseau qui permet un accompagnement et une prise en charge des personnes plus efficaces et efficaces, et de proposer un programme d'animations commun ;
- Avoir des collègues qui ont travaillé en CPF : permet d'avoir une approche plus large de réduction des risques ;
- Pouvoir être formés et avoir une large boîte à outils qui permettent de mieux gérer les animations ;
- Faire des animations sur certaines thématiques avec des intervenant-es bénévoles eux-elles-mêmes concerné-es par la thématique : permet de confronter les jeunes à des réalités qu'ils-elles-iels pensaient loin et de démystifier certaines questions ;
- Aborder les sujets de l'EVRAS sous forme ludique encourage les échanges ;
- Le fait que les écoles demandent de retourner faire des animations, pouvoir parfois organiser 8 à 10 séances par an avec la même classe : permet de faire un suivi avec les élèves.

Services de Promotion de la Santé à l'École

Pour les PSE, la collaboration est également une force. Le travail en réseau, l'échange de bonnes pratiques, la participation à des groupes de réflexion permettent de connaître de nouveaux outils ou d'organiser des animations en partenariat. Les collaborations facilitent le travail, en particulier quand il y a un changement dans une équipe. Avoir un CLPS disponible dans sa région est aussi une force pour l'accompagnement, la construction ou la découverte de nouveaux outils, ... La collaboration avec l'école peut aussi être une force. Une fois qu'un projet est lancé dans une école et qu'il y a des habitudes, c'est plus facile.

De plus, avoir une infirmière référente Promotion de la Santé au sein de l'équipe est une aide pour la gestion des outils. Pouvoir faire des animations en binôme médecin-infirmier-ère est également une force car le-la médecin peut répondre à certaines questions plus précises des élèves. Le travail en binôme est identifié comme une force pour pouvoir s'adapter au groupe, répondre aux sollicitations tant individuelles que collectives, et permet de pouvoir se reposer sur quelqu'un si nécessaire en fonction des situations rencontrées.

Les autres spécificités et forces des PSE sont de pouvoir avoir des contacts individuels avec les parents ou les jeunes lors de bilans de santé, de pouvoir faire une animation EVRAS proche d'une visite médicale pour éventuellement répondre aux questions plus intimes que les élèves n'oseraient pas poser lors de l'animation, ou encore d'avoir accès aux dossiers médicaux des élèves avant l'animation pour adapter l'animation (par exemple s'il y a un risque qu'une jeune fille soit excisée ou un risque d'abus sexuel).

Enfin, récemment, le COVID a permis une meilleure visibilité des services PSE.

Centres Psycho-Médico-Sociaux

Les représentant-es des CPMS considèrent aussi la collaboration avec les autres types d'acteurs et d'actrices comme une force : la connaissance du réseau, la mise en place des cellules EVRAS, la participation à des concertations aident l'échange et la réflexion sur les pratiques. Les partenariats avec les écoles sont aussi un atout, avoir un lien de confiance avec elles et y être régulièrement présents. Ensuite, la richesse de la tri-disciplinarité des équipes des PMS est également une force pour pouvoir co-animer.

Avoir la possibilité de faire le suivi après les animations, de mener des entretiens individuels et des suivis familiaux est aussi un avantage des centres PMS.

Enfin, selon les personnes ayant participé à notre atelier, les centres du réseau WBE ont un avantage supplémentaire car ils-elles-iels ont moins d'implantations sous tutelle.

Équipes éducatives

Les équipes éducatives ont la particularité d'être entre les professionnel·les de l'EVRAS et les parents, de faire de l'EVRAS formelle (cours de sciences, ...) et de l'EVRAS informelle (gestion de conflit, ...). Pourtant, ils-elles-iels ne sont pas formé-es à cette thématique dans leur formation initiale et n'ont pas les outils ou les connaissances pour être à l'aise dans ce rôle. De plus, certains membres des équipes éducatives font de l'EVRAS informelle depuis des années sans même s'en rendre compte car il y a une méconnaissance de ce qu'est l'EVRAS et les enseignant-es ne se rendent pas toujours compte qu'apprendre aux jeunes à vivre en communauté ou gérer les conflits relève de l'EVRAS.





CONCLUSION GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DES LIEUX DES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EVRAS SCOLAIRE

De nombreux acteurs et actrices jouent un rôle dans l'EVRAS scolaire, à des niveaux différents par rapport aux enfants et aux jeunes, avec des missions et un territoire d'action différents, et issus de secteurs différents.

Ce document présente plusieurs éléments permettant de faire l'état des lieux des acteurs et actrices de l'EVRAS scolaire.

Premièrement, une représentation graphique, basée sur la méthodologie de Bronfenbrenner, permet d'identifier les acteurs et actrices de l'EVRAS scolaire, où ils-elles-ielles se situent les un-es par rapport aux autres et par rapport aux jeunes.

Deuxièmement, des fiches descriptives présentent les missions décrétales, les missions EVRAS, le niveau d'intervention par rapport aux jeunes et le territoire d'action de chaque acteur et actrice de l'EVRAS.

Enfin, une partie du document restitue la parole des acteurs et actrices de terrain concernant leurs missions, leurs collaborations et leurs forces, ce qui permet de percevoir les réalités de terrain des acteurs et actrices de première ligne.

Concernant leurs missions, tous les types d'acteurs et d'actrices rencontrés lors des ateliers participatifs ont déclaré que les missions EVRAS réalisées dans la pratique allaient plus loin que celles inscrites dans les décrets ou dans les statuts, et/ou que leurs missions décrétales ne leur permettaient pas de savoir clairement quel était leur rôle par rapport à l'EVRAS scolaire.

Pour ce qui est des collaborations, chacun-e reconnaît que la mise en réseau et les partenariats sont des atouts pour la mise en place de l'EVRAS dans les écoles. Cependant, la collaboration entre différents services ou avec les établissements scolaires n'est pas optimale pour plusieurs raisons identifiées : les disparités géographiques, les réalités de terrain très différentes, les turn-over dans les équipes, les équipes éducatives parfois réticentes, le manque de communication, ... Toutefois, les cellules EVRAS ou cellules bien-être sont apparues comme étant un dispositif avantageux pour la collaboration et la mise en place de projets plus solides et à plus long terme.

Enfin, chaque type d'acteurs et d'actrices a pu identifier ses spécificités, ses forces et les pratiques qui facilitent la mise en œuvre de l'EVRAS en milieu scolaire. Tous ces points d'attention sont donc à approfondir et à exploiter pour favoriser une généralisation effective de l'EVRAS à l'école.

Toutes les données tirées des ateliers participatifs avec les acteurs et actrices de terrain ont permis aux SC-EVRAS d'émettre des recommandations émergeant des acteurs et des actrices pour favoriser la généralisation effective de l'EVRAS en milieu scolaire.

RECOMMANDATIONS

Informer et sensibiliser davantage le grand public sur la thématique de l'EVRAS et son importance tout au long de la scolarité des enfants et des jeunes.

Les idées reçues vis-à-vis de l'EVRAS - par exemple, penser qu'on ne parle que d'IST et de contraception, que ça ne concerne que les adolescent-es, ou qu'on va parler de masturbation à des enfants - sont un frein pour sa généralisation en milieu scolaire. Il est donc nécessaire de mieux informer et sensibiliser le grand public (parents, équipes éducatives, ...) sur ce qu'est l'EVRAS (qu'on aborde également le relationnel et l'affectif, et cela concerne les enfants dès le plus jeune âge) et sur son importance tout au long de la scolarité des enfants et des jeunes.

Mettre en place un projet EVRAS dans tous les établissements scolaires sur du long terme et intégrer l'EVRAS au plan de pilotage de toutes les écoles.

Afin de réduire les inégalités sociales de santé, il est important que toutes les écoles de l'enseignement ordinaire ou spécialisé au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles mettent en place un projet EVRAS, comme, par exemple, une cellule EVRAS. De plus, il serait également nécessaire que l'EVRAS soit inscrite dans les plans de pilotage de tous les établissements scolaires. En effet, les directions mettant la priorité sur ce qui fait partie du plan de pilotage, si l'EVRAS n'y est pas, elle peut passer au second plan.

Cela permettrait aux élèves d'avoir accès à de l'EVRAS régulièrement tout au long de leur scolarité, même s'ils-elles-ielles changent d'école au cours de leur parcours scolaire.



Élargir l'offre de formations à tous les secteurs et tous les territoires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les professionnel·les de l'animation EVRAS auraient besoin de pouvoir se former en continu tout au long de leur carrière, et d'avoir donc accès à un catalogue de formations adaptées et construites sur base des besoins des jeunes.

Ces formations devraient être plus aisément accessibles partout en FWB et dans tous les secteurs d'activités. Il a été observé que certains travailleurs et certaines travailleuses ont un accès plus facile à un catalogue de formation. Cela peut s'expliquer par le fait que leur fédération en organise. Pourtant, ces formations ne visent pas seulement un type d'acteurs et d'actrices, mais sont bel et bien à destination de tous et toutes les professionnel·les travaillant l'EVRAS. La communication à propos de ces catalogues de formations vers tous les autres secteurs devrait donc être améliorée.

Intégrer l'EVRAS dans la formation initiale des enseignant·es tous niveaux confondus.

Actuellement, l'EVRAS ne fait pas partie de la formation initiale des enseignant·es, alors qu'ils-elles-iels y sont confronté·es quotidiennement avec leurs élèves.

Il y a donc un manque de connaissances de la part des membres des équipes éducatives vis-à-vis de l'EVRAS et ceux-celles-ci ne savent pas toujours comment parler de ces sujets avec les enfants et les jeunes, ni jusqu'à quel point ils-elles-iels doivent aborder ces sujets.

Chaque membre des équipes éducatives fait donc comme il-elle-iel le peut, s'il-elle-iel est à l'aise avec les thématiques ou non, ce qui peut dès lors créer des inégalités pour les élèves.

Au moment de la rédaction de ce document, cette formation initiale des enseignant·es est en cours de réforme. L'EVRAS y a été intégrée, mais cela n'est pas encore en application.

Développer un guide identifiant ce qui devrait être acquis par les enfants et les jeunes en fonction de leur âge.

Certains acteurs et certaines actrices ont évoqué le souhait d'avoir un programme EVRAS standard qui permettrait de savoir ce que les enfants et les jeunes doivent apprendre en ce qui concerne l'EVRAS. En effet, ils-elles-iels ne savent pas toujours quels sont les sujets pouvant être abordés en fonction de l'âge des enfants et des jeunes auxquels ils-elles-iels s'adressent.

Par rapport à cette recommandation, les Stratégies Concertées EVRAS ont construit un Guide des Contenus EVRAS présentant les apprentissages devant être acquis par les enfants et les jeunes en fonction de leur tranche d'âge et de leur développement psycho-affectif et sexuel, ainsi que les principes pédagogiques importants pour l'animation EVRAS.

Développer et/ou renforcer les collaborations intersectorielles.

Les collaborations intersectorielles sont un défi à mettre en place dans certaines situations. Un partenariat va, par exemple, pouvoir se construire avec un type de structure mais pas avec un autre. Cette situation va, par ailleurs, différer d'un territoire à un autre, dépendant de la population scolaire, des autres structures actives, de la charge de travail de ces structures, etc. Pourtant, le fait d'avoir des partenariats et des collaborations fortes et pérennes est une force (par exemple, pouvoir co-animer en collaboration CPF/CPMS ou PSE/CPMS et inclure les membres des équipes éducatives dans le processus). Cela permet de faciliter la communication, d'instaurer une cohérence dans toutes les activités proposées aux enfants et aux jeunes, et d'enrichir ses pratiques, ses points de vue, etc.

Il serait donc intéressant de trouver un moyen de soulever les freins empêchant la bonne collaboration entre les différentes structures.

Clarifier les missions de chacun des types de structures qui font de l'EVRAS.

Pour certain·es acteurs et actrices, leurs missions décrites ne leur permettent pas de savoir clairement quel est leur rôle par rapport à l'EVRAS, et pour d'autres, les missions réalisées dans la pratique vont plus loin que celles inscrites dans les décrets ou dans leurs statuts.

Il est donc nécessaire de clarifier les missions de chaque type de service pour que, d'une part, chacun·e sache ce qui est attendu de lui-elle, et d'autre part, afin de savoir qui fait quoi, ce qui pourrait faciliter la collaboration entre les différent·es acteurs et actrices.

Allouer aux différents services les moyens financiers et humains nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions.

Tous les acteurs et toutes les actrices de terrain de l'EVRAS ont des missions supplémentaires que celles qui concernent l'EVRAS. Ils-elles-iels ont donc besoin de plus de moyens humains et financiers afin de réaliser toutes leurs missions dans de bonnes conditions, sans devoir choisir ou prioriser.



BIBLIOGRAPHIE

ABSIL G. (2014). Intervenir en promotion de la santé : approche socio-écologique. Approches socio-écologiques. Arrangements de la complexité, Paris, INPES.

<https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/168920/1/ELE%20SOC-SOC%20A-10611.pdf>

AMERIJKX G., RENARD K., FAVRESSE D., et al. (2005). Evaluation du projet pilote d'implantation structurée d'animations à la vie affective et sexuelle à l'école en Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique, Bruxelles, ULB-Promes.

https://www.evras.be/fileadmin/user_upload/3/2005_-_RENARD_AMERIJKX_FAVRESSE..._-_Evaluation_du_projet_pilote_EVRAS.pdf

AMERIJKX G., MOREAU N., GODIN I. (2015). La généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire. Enjeux structurels pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, Cahier Santé SIPES, Bruxelles, Service d'Information Promotion Éducation Santé, ESP-ULB.

https://www.evras.be/fileadmin/user_upload/3/2015_-_AMERIJKX_MOREAU_GODIN_-_SIPES_-_Generalisation_EVRAS_aspect_structurels.pdf

ANDRIEN M., RENARD K., VANORLE H. (2004). Animations à la vie affective et sexuelle à l'école: propositions d'objectifs, de thématiques et de stratégies: rapport de l'équipe interuniversitaire, Namur, Presses universitaires de Namur.

https://www.evras.be/fileadmin/user_upload/3/2003_-_ANDRIEN_RENARD_VANORLE_-_EVRAS_-_objectifs_thematiques_strategies.pdf

ARENS J., BRACAVAL A., CHEBIEB M., et al. (2014). Etat des lieux des ressources en matière d'EVRAS dans l'enseignement secondaire sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Centres locaux de promotion de la santé.

https://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/productions-et-outils-en-matiere-devras-1/etat-des-lieux-des-ressources-en-matiere-devras-dans-lenseignement-secondaire-sur-le-territoire-de-la-federation-wallonie-bruxelles-1/at_download/file

ARENS J., CHEBIEB M., DEJONCKHEER R., et al. (2016). État des lieux des besoins des établissements scolaires de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle, Centres locaux de promotion de la santé.

https://www.clps-bw.be/vie-affective-et-sexuelle/productions-et-outils-en-matiere-devras-1/etat-des-lieux-des-besoins/at_download/file

BRONFENBRENNER U. (1979). The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.

BRONFENBRENNER U. (2004). Making human beings human. Bioecological perspectives on human development, Thousand Oaks, CA, Sage Publications.

BRONFENBRENNER U. & MORRIS P. (2006). "The bioecological model of human development", in R. M. Lerner & W. Damon (Eds), Theoretical models of human development, 5 ed., Handbook of Child Psychology, Vol. 1. Wiley, New-York, pp. 793-828.

LACOMBE C. (2006). Milieu physique, vie quotidienne et idéaux socioculturels. Structuration du cadre de développement des enfants dans les garderies québécoises, Thèse de doctorat, Université Laval, Québec.

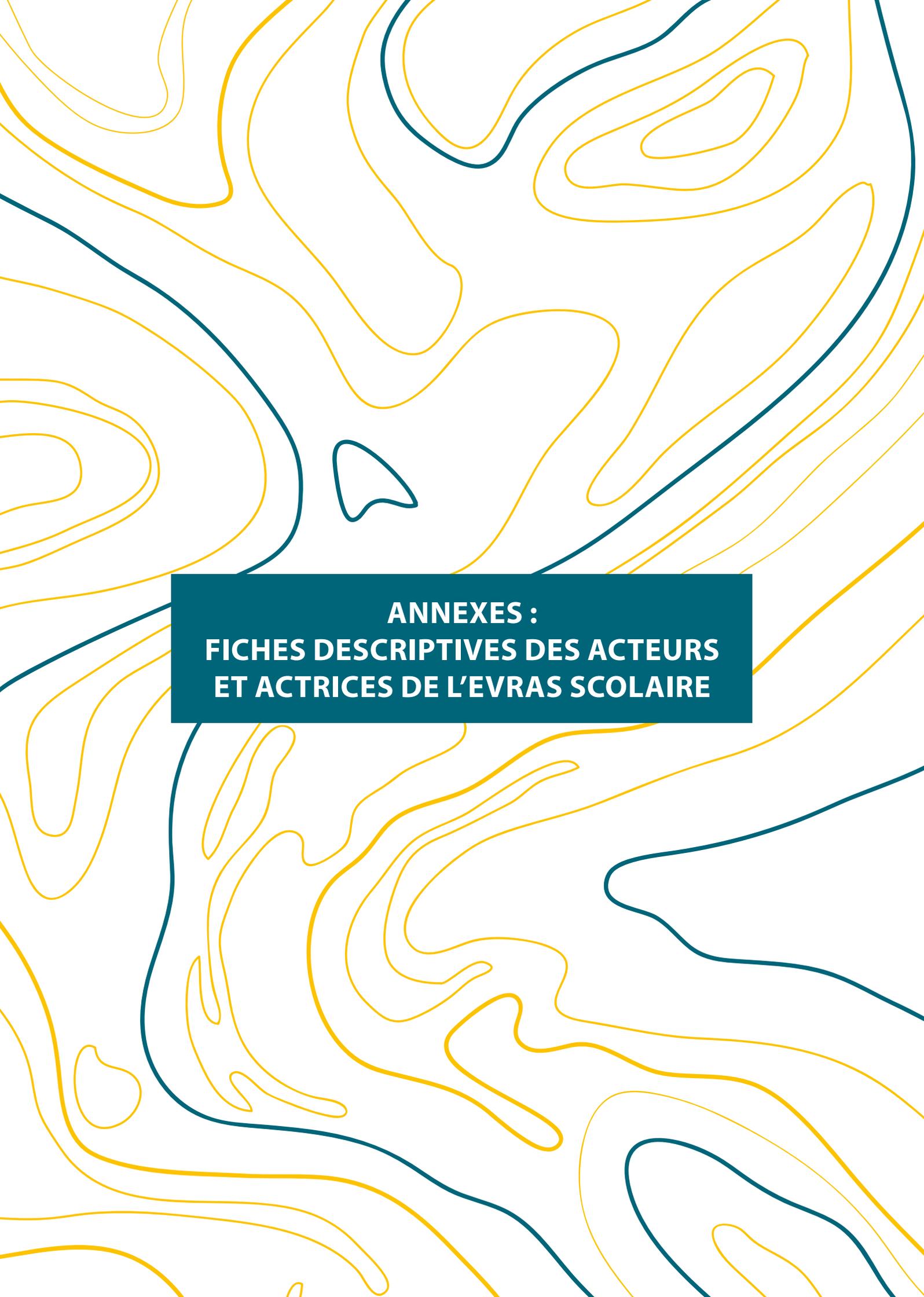
<https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/18742/1/23299.pdf>

LÉVÊQUE Ch., MUXART T., ABBADIE L., WEILL A., VAN DER LEEUW S. (2003). "L'anthroposystème : entité structurale et fonctionnelle des interactions sociétés-milieus", in Lévêque Ch. & Van der Leeuw S. (Eds), Quelles natures voulons-nous ? Pour une approche socio-écologique du champ de l'environnement, Paris, Elsevier, pp. 110-129.

PIETTE D., RENARD K. (2003). Etat des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique : Enquête qualitative, Bruxelles, ULB-Promes.

PIETTE D., RENARD K., SENTERRE C. (2003). Etat des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique : Enquête quantitative auprès d'élèves de l'enseignement secondaire, Bruxelles, ULB-Promes.

PIETTE D., RENARD K., SENTERRE C. (2003). Etat des lieux des activités d'éducation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles de Belgique : Enquête quantitative auprès des relais, Bruxelles, ULB-Promes.



ANNEXES :
FICHES DESCRIPTIVES DES ACTEURS
ET ACTRICES DE L'EVRAS SCOLAIRE



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DES MICROSYSTÈMES

AMO

Service d'actions en milieu ouvert

MISSIONS GÉNÉRALES

- Réaliser des actions de prévention sociale et éducative, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social ;
- Apporter une aide sociale et éducative qui vise à favoriser l'épanouissement du-de la jeune dans sa vie de tous les jours ;
- Proposer une aide individuelle, une (ré)orientation, soutenir les projets des jeunes, etc., et aider les jeunes à résoudre les difficultés (familiales, administratives, juridiques, scolaires, etc.) ;
- Mettre en place des projets pour répondre de manière globale et professionnelle aux défis et difficultés auxquels les jeunes sont confrontés ;
- Venir en aide à tout jeune jusqu'à 18 ans (ou 22), à sa demande.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Animations EVRAS dans les écoles, en internat, en atelier collectif ou en animations de rue.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires, parents, CPF, CPMS, centre d'information jeunesse, ATL, CPAS, Maisons de jeunes, CLPS, associations thématiques, internats, SPSE

TERRITOIRE D'ACTION

Localement dans un quartier ou un village ou intercommunal.

NIVEAU D'INTERVENTION

Direct (travail avec les jeunes) et indirect (concertation).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Ministère de la Communauté Française.

Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse.



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DES MICROSYSTÈMES

Organisations de jeunesse

MISSIONS GÉNÉRALES

- Favoriser le développement d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire chez les jeunes entre 3 et 30 ans par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion d'activités socioculturelles et d'Education permanente ;
- Favoriser la rencontre et l'échange entre les individus, les groupes sociaux et les cultures, dans toute leur diversité ;
- Permettre aux jeunes, à partir de leurs réalités vécues, d'élaborer, d'échanger leur lecture de la société et leur vision du monde et d'agir collectivement ;
- Proposer aux jeunes des espaces qui soient des lieux d'émancipation, d'expérimentation, d'expression, d'information et de réflexion, en règle éloignés de tout but de lucre et favorisant l'éducation active par les pairs ;
- Créer, grâce au rôle des détachés-pédagogiques, un lien avec le milieu scolaire ;
- S'inscrire dans une perspective d'égalité, de justice, de mixité, de démocratie et de solidarité, perspective qui se réfère au plein exercice, pour tous, des droits et des principes contenus dans:
 - a) La Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales signée à Rome le 4 novembre 1950 ;
 - b) La Convention internationale des Droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies ;
 - c) Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté à New-York le 19 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies ;
 - d) Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels adopté à New-York le 19 décembre 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Possibilité de favoriser un comportement responsable en termes d'EVRAS chez les jeunes.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires, autres OJ, centres de jeunes, la Commission consultative des OJ, les sous-commissions, parents, SPSE, CPMS, CPF, associations thématiques, ONE, SAJ, ATL, AMO, pouvoirs publics : Alter Visio, Crible, Latitude Jeunes, Les CHEFF, O'YES, ...

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Direct (travail avec les jeunes).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Communauté française.

Décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse.



Centres d'information des jeunes

MISSIONS GÉNÉRALES

- Favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création ;
- Viser l'appropriation, par les jeunes, de l'information et des outils d'information dans un souci de pluralisme, d'indépendance et d'exhaustivité ;
- Répondre aux questions immédiates ;
- Favoriser l'analyse et la prise de conscience, par les jeunes, des éléments sociaux, culturels, économiques, politiques de leur existence ;
- Assurer un service d'accueil de base dans ses locaux ;
- Garantir l'accès libre à une documentation classée par domaines et à Internet, pour de la recherche d'information. Si le-la jeune en fait la demande, cette recherche doit être accompagnée par un informateur ;
- Garantir une réponse immédiate ou une orientation, suite à des questions d'ordre général de la part du-de la jeune, par un informateur ;
- Garantir, à la demande du-de la jeune, un entretien confidentiel et personnalisé avec un informateur formé à cet effet. Lors de cet entretien, l'informateur veille à l'établissement d'une relation de conseil avec le jeune et à approcher globalement les projets ou le parcours individuel du jeune.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Possibilité de favoriser un comportement responsable en termes d'EVRAS chez les jeunes.

COLLABORATIONS

CPF, établissements scolaires, organisations de jeunesse, parents, AMO, CLPS, associations thématiques, maisons des jeunes, fédérations de CPF.

TERRITOIRE D'ACTION

Territoire d'action local.

NIVEAU D'INTERVENTION

Direct (accompagnement et informations).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Ministère de la Communauté Française.

Décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions de reconnaissance et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations.



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DES MICROSYSTÈMES

Direction d'école, enseignant·es et éducateurs/éducatrices Équipes pédagogiques

MISSIONS GÉNÉRALES

- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et des savoir-faire et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française, qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- Mettre l'élève dans des situations qui l'incitent à mobiliser dans une même démarche des compétences transversales et disciplinaires y compris les savoirs et savoir-faire y afférents ;
- Privilégier les activités de découverte, de production et de création ;
- Articuler théorie et pratique, permettant notamment la construction de concepts à partir de la pratique ;
- Équilibrer les temps de travail individuel et collectif, développer la capacité de consentir des efforts pour atteindre un but ;
- Faire respecter par chaque élève l'obligation de participer à toutes les activités liées à la certification organisée par l'établissement, et d'accomplir les tâches qui en découlent ;
- Intégrer l'orientation au sein même du processus éducatif, notamment en favorisant l'éveil aux professions et en informant les élèves à propos des filières de formation ;
- Recourir aux technologies de la communication et de l'information, dans la mesure où elles sont des outils de développement, d'accès à l'autonomie et d'individualisation des parcours d'apprentissage ;
- Stimuler la créativité, notamment en offrant à tous les élèves un parcours d'éducation culturelle et artistique, ainsi que l'engagement et l'esprit d'entreprendre en tant qu'aptitudes à associer les actes aux idées ;
- Susciter le goût de la culture et de la créativité et favoriser la participation à des activités culturelles et sportives par une collaboration avec les acteurs concernés ;
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures ;
- Développer l'esprit critique.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, et à la vie relationnelle, affective et sexuelle et mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école ;
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun·e des élèves ;
- Accorder la place nécessaire aux activités physiques, au bien-être et à la santé, en mettant en place pour tous les élèves les conditions du développement de leurs capacités physiques, de leur bien-être, ainsi que les conditions de leur santé physique.

COLLABORATIONS

CPF, CPMS, SPSE, associations de parents, FWBE, pouvoirs organisateurs, associations thématiques, OJ, AMO.

TERRITOIRE D'ACTION

Au sein de l'école.

NIVEAU D'INTERVENTION

Direct.

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Communauté française.
Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Communauté française.
Décret du 3 mai 2019 portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.



CPF - Centres de planning familial

MISSIONS GÉNÉRALES

- Accueillir toute personne en situation de détresse affective, relationnelle, sexuelle et administrative et lui apporter écoute, réponse et orientation ;
- Organiser des consultations médicales, psychologiques, sociales et juridiques ;
- Assurer le suivi des grossesses et les consultations prénatales et aider les femmes enceintes en difficulté ;
- Assurer l'information, la sensibilisation, l'accompagnement, la prévention et l'éducation en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle, auprès des jeunes et des professionnel·les ;
- Informer sur tout ce qui concerne la contraception, la grossesse désirée ou non et l'interruption volontaire de grossesse ;
- Promouvoir la contraception et l'amélioration de son accessibilité ;
- Permettre l'accès à l'avortement dans les limites légales (soit réaliser des interruptions de grossesse au sein du centre ou orienter et accompagner les demandes vers un autre CPF ou un hôpital) ;
- Prévenir les violences exercées au sein des couples et, le cas échéant, les prendre en charge sans préjudice des compétences des organismes intervenant en la matière ;
- Informer le public sur les notions de droit familial ;
- Prévenir et dépister les infections sexuellement transmissibles ;
- Organiser des animations liées aux missions définies ci-avant.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Organiser des animations en matière d'EVRAS à destination des enfants, des jeunes et des adultes ;
- S'assurer que chacun·e ait droit à un accès égal à l'information et aux services disponibles en matière d'EVRAS.

COLLABORATIONS

Etablissements scolaires, équipes éducatives, CPMS, SPSE, AMO, ONE, clubs de sport, maisons des jeunes, services psychosociaux, organisations de jeunesse, Centres de réadaptation ambulatoire, Services Résidentiels pour Jeunes, services handicap, CPAS, CLPS, services pour demandeurs d'asile, ...

TERRITOIRE D'ACTION

Local et régional autour du CPF.

NIVEAU D'INTERVENTION

Direct (animations, consultations, formations, information).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale.
Décret du 20 juillet 2016 modifiant le décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'Action sociale, de la Famille et de la Santé et insérant des dispositions relatives aux institutions qui ont fait le choix de la Commission communautaire française suite à la sixième réforme de l'Etat.
- Ministère de la Région Wallonne.
Décret du 18 juillet 1997 relatif aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale.
- Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale.
Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.
- Service public de Wallonie.
Décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives aux centres et aux fédérations de planning et de consultation familiale et conjugale.



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DES MICROSYSTÈMES

CPMS - Centres Psycho-Médico-Sociaux

MISSIONS GÉNÉRALES

- Permettre au·à la jeune et/ou sa famille d'aborder les questions qui les préoccupent en matière de scolarité, d'éducation, de vie familiale et sociale, de santé, d'orientation scolaire et professionnelle ;
- Promouvoir les conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen-ne autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;
- Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle ;
- Soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnelle et de son insertion socioprofessionnelle.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Organiser des animations EVRAS à l'école ;
- Solliciter l'aide de Centres de Planning familial ou d'autres associations pour développer des projets pour leur classe ou leur école.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires, équipes pédagogiques, parents, SPSE, associations de parents, fédérations des associations de parents, le conseil supérieur des CPMS.

TERRITOIRE D'ACTION

Local au sein de l'école.

NIVEAU D'INTERVENTION

Direct (soutien aux jeunes).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Communauté française.

Décret du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho-médico-sociaux.



SPSE - Services de promotion de la santé à l'école

MISSIONS GÉNÉRALES

- Mettre en place des programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé ;
- Faire le suivi médical préventif des élèves, comprenant des bilans de santé individuels et la vaccination ;
- Prévenir et dépister les maladies transmissibles ;
- Établir un recueil standardisé de données sanitaires ;
- Organiser des points-santé dans l'enseignement supérieur non-universitaire lorsque le service a des écoles supérieures sous-tutelle.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Mise en place de programmes de prévention de la santé pouvant concerner la vie affective et sexuelle, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, la prévention des violences et de la maltraitance, ou toutes autres problématiques de santé spécifiques à certaines populations scolaires.

COLLABORATIONS

Services spécialisés d'aide à l'enfance et à la jeunesse, ONE, CLPS, CPMS, parents, médecins, AMO, associations thématiques, représentant-es du corps professoral, CPF.

TERRITOIRE D'ACTION

Au sein des établissements scolaires et dans leurs services.

NIVEAU D'INTERVENTION

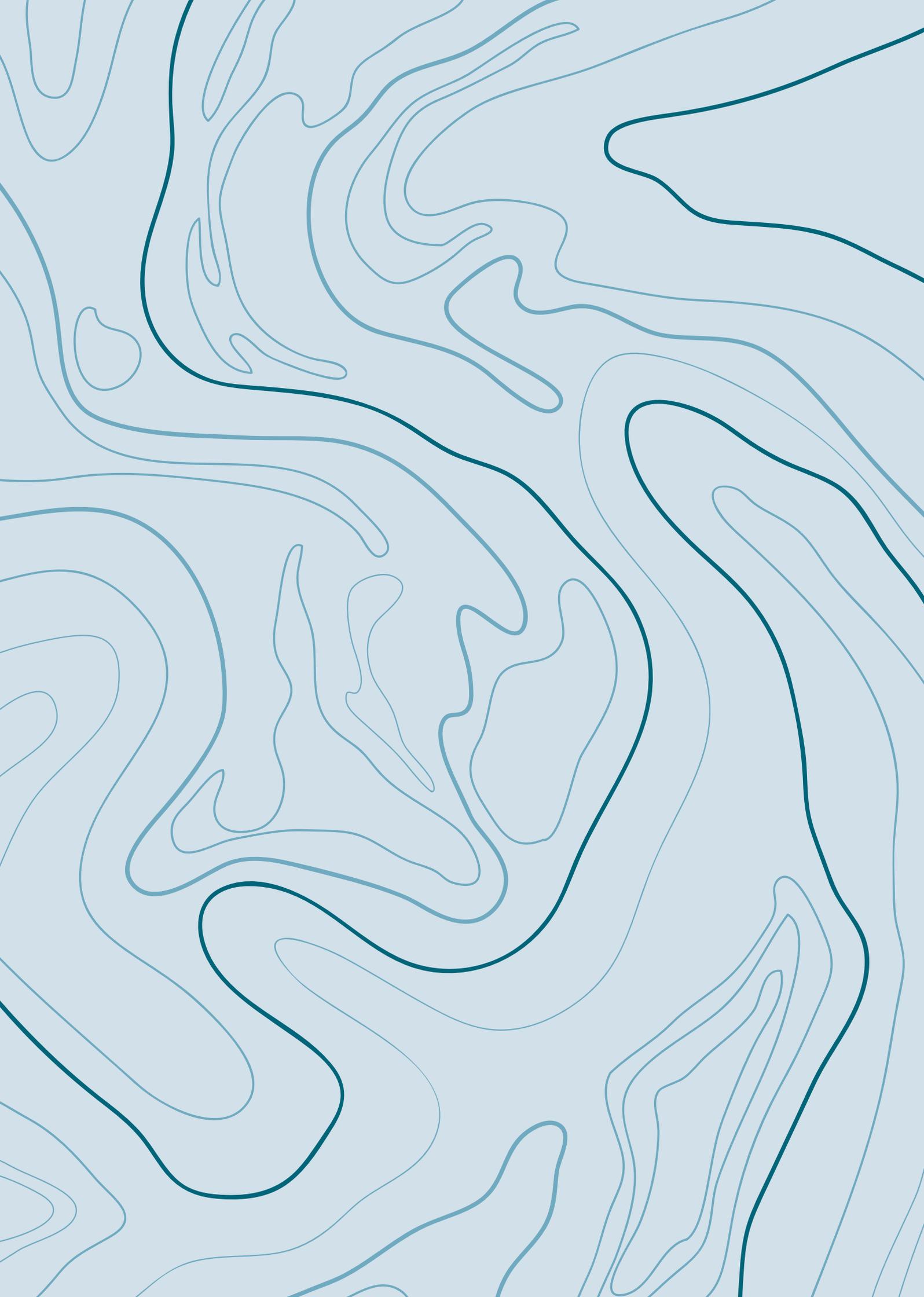
Direct.

RÉFÉRENCE LÉGALE

Ministère de la Communauté Française.

Le décret du 14 mars 2019 relatif à la promotion de la santé à l'école permet d'intégrer la conception de la santé au monde scolaire.







ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DU MÉSO-SYSTÈME

ARAPH - HANDICAP ET SANTÉ

Association de Recherche et d'Action en faveur des Personnes Handicapées

MISSIONS GÉNÉRALES

- Promouvoir, réaliser et diffuser des études, recherches et actions en matière de handicap ;
- Encourager toute collaboration entre les personnes concernées par le handicap (personnes en situation de handicap, familles, professionnel·les, chercheurs/chercheuses, etc.) ;
- Développer des collaborations internationales en lien avec les projets développés au sein de l'association ;
- Réaliser des actions de sensibilisation et d'information à la problématique du handicap.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Promouvoir la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap notamment par des actions de sensibilisation et la diffusion d'informations.

COLLABORATIONS

ONE, CPF, administrations, ...

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (sensibilisation, études et recherches).
Externe à l'école.

RÉFÉRENCE LÉGALE

Moniteur belge – Annexes. Association de Recherche et d'Action en faveur des Personnes Handicapées, n° d'entreprise 890.657.364, Constitution, 17 juillet 2007.

<http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DU MÉSO-SYSTÈME

CBPS- CENTRE BRUXELLOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ Association de Recherche et d'Action en faveur des Personnes Handicapées

MISSIONS GÉNÉRALES

- Organiser et apporter, en concertation avec les services de support, l'aide méthodologique dans les démarches en promotion de la santé aux acteurs et actrices et aux relais, et mettre à leur disposition les ressources d'accompagnement disponibles, notamment en documentation, formation, outils et expertise ;
- Accompagner et/ou coordonner des dynamiques qui soutiennent la promotion de la santé et ses méthodes de travail telles que le développement de partenariats, l'intersectorialité et la participation communautaire ;
- Soutenir et coordonner des concertations rassemblant les acteurs et les relais, notamment sous la forme d'une plateforme.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Favoriser et promouvoir la santé sexuelle via d'une part, des démarches de concertations entre opérateurs et d'accompagnements de projet centrées sur le bien-être des jeunes dans leurs milieux de vie et d'autre part, la mise à disposition, pour les professionnel·les, de ressources documentaires et pédagogiques.

COLLABORATIONS

Centres de Planning Familial, Plate-forme Prévention Sida, Associations thématiques (Femmes et Santé, GAMS, ...), Établissements scolaires, Services de prévention, etc.

TERRITOIRE D'ACTION

Région Bruxelloise.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (soutien, accompagnement et concertation des acteurs).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Plan Stratégique de promotion de la santé 2018/2022 du Gouvernement francophone bruxellois.
- Commission Communautaire Française de la Région de Bruxelles-Capitale.
Décret du 18 février 2016 relatif à la promotion de la santé.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DU MÉSO-SYSTÈME

CLPS - CENTRES LOCAUX DE PROMOTION DE LA SANTÉ

Organismes agréés pour coordonner, sur le plan local, la mise en œuvre du programme quinquennal et des plans régionaux de promotion de la santé

MISSIONS GÉNÉRALES

- Soutenir la mise en œuvre du Plan de promotion de la santé ;
- Accompagner les acteurs et actrices de leur territoire dans le développement de la promotion de la santé dans leurs projets ;
- Promouvoir la mise en œuvre de programmes de médecine préventive avec les acteurs et actrices concerné-es sur leur territoire ;
- Initier ou participer au développement de réseaux, de partenariats, d'intersectorialité en promotion de la santé ;
- Soutenir la collaboration entre les acteurs et actrices en promotion de la santé ;
- Sensibiliser et accompagner les autorités locales dans l'intégration de la promotion de la santé dans leurs politiques ou plans territoriaux ;
- Valoriser les bonnes pratiques locales et les diffuser afin de favoriser leur transférabilité ;
- Réunir régulièrement les opérateurs et opératrices en promotion de la santé en vue d'évaluer l'implémentation du Plan ;
- Assurer l'interface entre le niveau local et le niveau régional ;
- Collecter et transmettre, conformément aux demandes du comité de pilotage et de l'Agence, les données relatives à l'exécution du Plan ainsi qu'à son évaluation.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

Actuellement, les CLPS étant toujours en période de stand still, les Points d'Appui EVRAS continuent de se baser sur les 4 missions qui leur ont été assignées par le Protocole d'accord relatif à la vie relationnelle, affective et sexuelle adopté le 20 juin 2013 entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la COCOF :

- Réaliser un état des lieux des ressources EVRAS et des besoins en matière d'EVRAS ;
- Mettre des ressources à disposition des écoles telles que des outils pédagogiques et méthodologiques, des campagnes, des répertoires, des formations et des animations ;
- Sensibiliser et encourager la mise en œuvre de l'EVRAS dans les écoles par la mise en œuvre de rencontres et d'une concertation entre les acteurs et actrices impliqué-es dans l'EVRAS ;
- Articuler et concerter au niveau global.

COLLABORATIONS

CPMS, équipes éducatives, SPSE, ONE, AMO, IPPJ, organisations de jeunesse, secteur social, maisons médicales, CPF, associations thématiques, centre de ressources handicaps et sexualités, centres d'hébergement, CAL, organismes publics.

TERRITOIRE D'ACTION

Local et régional autour du centre, en Région Wallonne.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (accompagnement des équipes éducatives, concertation).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Service Public de Wallonie.

Décret du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DU MÉSO-SYSTÈME

CRHS - CENTRE DE RESSOURCES WALLON HANDICAPS ET SEXUALITÉS Association ressource

MISSIONS GÉNÉRALES

- Documenter, fournir des outils et des méthodologies de sensibilisation, de formation et d'information ;
- Promouvoir une sexualité épanouie des personnes porteuses de handicap exempte de jugement moral ;
- Créer un réseau d'échange et d'expertise autour de la sexualité et du handicap ;
- Mener des actions, études et recherches visant à faire évoluer les pratiques professionnelles ;
- Soutenir les professionnel·les qui le souhaitent en répondant à leurs questions en les informant, en leur proposant un centre de documentation spécialisé et des outils pédagogiques d'animation adaptés au handicap ;
- Organiser des actions collectives de sensibilisation et de formation ;
- Répondre à des demandes individuelles d'information venant de jeunes adultes en situation de handicap et des demandes de parents qui souhaitent des conseils par rapport à l'EVRAS de leurs enfants.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Ecouter, informer, orienter sur les questions relatives à la VRAS ;
- Fournir des outils de formation et sensibilisation ;
- Développer des partenariats ;
- Organiser des actions de sensibilisation ;
- Informer les professionnel·les et non-professionnel·les.

COLLABORATIONS

Professionnel·les de santé, établissements scolaires et équipes pédagogiques, parents d'élèves.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (promotion à la santé).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Commission Communautaire Française.
Décret du 18 février 2016 relatif à la promotion de la santé.
- Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale.
Arrêté 2016/732 du 16 février 2017 du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 18 février 2016 relatif à la promotion de la santé.



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DU MÉSO-SYSTÈME

FORUM DES JEUNES Association ressource

MISSIONS GÉNÉRALES

- Écouter les voix des jeunes et les fait résonner via l'émission d'avis officiels portant une parole collective et représentative de la diversité ;
- Animer gratuitement ses outils pédagogiques couvrant de nombreux sujets (égalité, développement durable, citoyenneté, discrimination, éducation aux médias, ...);
- Faire remplir les enquêtes en cours afin de relayer la parole des jeunes auprès des autorités compétentes ;
- Fournir un suivi de ses consultations ;
- Soutenir les projets citoyens et initiatives locales proposés par les associations, si ceux-ci rentrent dans les missions du Forum.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Émettre des avis officiels, concernant parfois la VRAS.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires, Maisons de Jeunes, Organisations de Jeunesse, Centres de Jeunes.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (avis officiels) et direct (animations, écoute des voix des jeunes).

RÉFÉRENCE LÉGALE

- Conseil de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, n° d'entreprise 417.834.230, Dénomination, 02 janvier 2020, Annexes du Moniteur belge.
<https://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>
- Fédération Wallonie-Bruxelles. Décret du 3 mai 2019 instaurant un forum des jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DU MÉSO-SYSTÈME

SIPES - ULB

Service d'Information, Promotion, Education Santé de l'École de Santé Publique (ULB) - Association ressource

MISSION GÉNÉRALE

Participer au développement d'un système d'informations en Promotion de la Santé, en particulier en ce qui concerne les indicateurs sur les comportements de santé et leurs déterminants.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Publier des enquêtes sur les comportements, la santé et le bien-être des élèves, y compris ce qui concerne la vie relationnelle, affective et sexuelle.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (enquêtes).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Commission Communautaire Française.

Décret du 18 février 2016 relatif à la promotion de la santé.







ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

CAL - CENTRE D'ACTION LAÏQUE

Organisme de défense et de promotion de la laïcité en Belgique francophone

MISSIONS GÉNÉRALES

- Coordonner les actions des différentes associations et des sept régionales du CAL, dans différents domaines ;
- Promouvoir les idéaux laïques et chercher à stimuler de nouveaux services ;
- Représenter le mouvement auprès des pouvoirs publics et des tiers.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Promouvoir l'EVRAS dans le cadre de la gestion et de la coordination des réunions ;
- Porter un plaidoyer au sein de la plateforme EVRAS ;
- Soutenir les acteurs et actrices du terrain ;
- Inscrire l'EVRAS de manière globale dans les droits et libertés défendues par l'ensemble de ses associations fédérées ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation.

COLLABORATIONS

Pouvoirs publics, associations thématiques, fédérations de CPF, fédérations d'associations de parents d'élèves, ...

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (plaidoyer, soutien aux acteurs de terrain).
Externe à l'école.

RÉFÉRENCE LÉGALE

Centre d'Action Laïque. Statuts.

<https://www.laicite.be/le-cal/le-centre-d-action-laique/les-statuts/>





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

CECP - CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES Pouvoir organisateur de l'enseignement communal et provincial fondamental et supérieur du Réseau officiel subventionné

MISSIONS GÉNÉRALES

- Aider les communes et les provinces, agissant en qualité de pouvoirs organisateurs, à remplir leur mission d'éducation et d'enseignement ;
- Être porte-parole du réseau officiel subventionné et en assumer la défense et la promotion ;
- Offrir son appui aux écoles pour l'élaboration de leur plan de pilotage ;
- Accompagner et suivre la mise en œuvre du contrat d'objectifs des écoles.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Soutenir les établissements scolaires dans la mise en œuvre de leurs objectifs, y compris en matière d'EVRAS, grâce à des formations.

COLLABORATIONS

Pouvoirs publics, établissements scolaires.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles (Réseau officiel subventionné).

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (formations).

Externe à l'école.

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 14 novembre 2002 organisant la représentation des pouvoirs organisateurs d'enseignement subventionné et de centres psycho-médico-sociaux subventionnés.
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 13 septembre 2018 portant création du Service général de pilotage des écoles et Centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs.
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

COMMISSION PSE

Organe représentant la promotion de la santé à l'école auprès du gouvernement

MISSIONS GÉNÉRALES

- Remettre des avis soit à la demande du Gouvernement, soit d'initiative, sur toute question ayant trait à la Promotion de la Santé à l'École ;
- Représenter le secteur des Services de Promotion de la Santé à l'École.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Possibilité de mettre l'accent sur l'importance de bonnes pratiques en matière d'EVRAS.

COLLABORATIONS

Pouvoirs publics, fédérations et associations de PO des SPSE, ONE, fédérations de PO, Conseil supérieur des CPMS, Conseil supérieur de promotion de la santé, CLPS, services communautaires de promotion de la santé, fédérations d'associations de parents d'élèves.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (représentation).
Externe à l'école.

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école.
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités.



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

CONSEIL SUPÉRIEUR DES CPMS Représentant des Centres psycho-médico-sociaux

MISSIONS GÉNÉRALES

- Donner son avis sur toutes les questions qui lui sont posées par le Gouvernement ;
- Accompagner la réflexion du Service de la guidance psycho-médico-sociale, en matière notamment d'organisation des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Émettre d'initiative des recommandations sur toute question relevant de la compétence des centres psycho-médico-sociaux et sur le renforcement des synergies avec leurs différents partenaires ;
- Accompagner la mise en œuvre des réformes ;
- Transmettre à la Commission de Pilotage les besoins du personnel en termes de formations et les propositions sur les orientations et les thèmes relatifs aux formations dispensées en inter-réseaux.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

Par rapport aux missions générales de cet acteur, des missions plus spécifiques en EVRAS pourraient s'inscrire dans celles relatives aux formations des agents techniques des centres PMS et de mise en place de réseaux et partenariats.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires et équipes pédagogiques, le personnel de santé, les CPMS, les SPSE, la commission PSE, les politiques et cabinets ministériels.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (recommandations, représentant de membres).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Fédération Wallonie-Bruxelles.

Décret du 15 février 2008 instituant un Conseil supérieur des Centres psycho-médico-sociaux.



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

CPEONS - CONSEIL DES PO DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNÉ Organe de représentation et de coordination des PO d'enseignement reconnu par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

MISSIONS GÉNÉRALES

- Promouvoir et défendre l'Enseignement Secondaire de plein exercice ou à horaire réduit, Supérieur, de Promotion Sociale, des Centres Psycho-Médico-Sociaux et de la Fédération Sportive du réseau officiel neutre ;
- Informer les pouvoirs organisateurs et les écoles sur les réglementations ;
- Promouvoir et accompagner des expériences pédagogiques nouvelles ;
- Aider à dégager des moyens complémentaires en encadrement ;
- Contribuer à la valorisation de l'Enseignement technique et professionnel ;
- Favoriser la formation continue des enseignant-es ;
- Sauvegarder l'autonomie des Pouvoirs Organisateurs en matière d'Enseignement ;
- Défendre les points de vue des PO en matière d'Enseignement et sauvegarder leur autonomie.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

Par rapport aux missions générales de cet acteur, des missions plus spécifiques en EVRAS pourraient s'inscrire dans celles relatives à la promotion et l'aide à la réussite ainsi que celles de formation des agents techniques des centres PMS.

COLLABORATIONS

Administrations, CPMS, établissements scolaires, équipes pédagogiques, fédérations d'associations de parents d'élèves, fédérations de PO.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (formation des enseignant.es).
Externe à l'école

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 28 mars 2019 relatif aux cellules de soutien et d'accompagnement de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et au statut des conseillers au soutien et à l'accompagnement.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

FAPEO - FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL
Organisation représentative des parents et des associations de parents d'élèves
de l'enseignement officiel en FWB (Fédération Wallonie-Bruxelles)

MISSIONS GÉNÉRALES

- Favoriser la participation active des parents, notamment dans le projet d'établissement, et encourager la mise en place, dans l'école, de toute forme de structure de dialogue famille-école ;
- Assurer la défense des intérêts de tous les élèves de l'Enseignement officiel et faire valoir les considérations pédagogiques et familiales là où d'autres considérations pourraient prédominer ;
- Assurer la représentation des associations de parents auprès des pouvoirs publics et tiers ;
- Prendre toute mesure, émettre toute suggestion, donner tout avis qu'elle juge utile à l'éducation scolaire et parascolaire et à la formation des enfants fréquentant les établissements de l'Enseignement officiel.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Organiser des ateliers pour la sensibilisation à l'EVRAS ;
- Organiser des conseils de participation où les parents peuvent donner leur avis/inquiétudes/etc. quant à l'EVRAS à l'école.

COLLABORATIONS

Membres de la fédération, parents d'élèves, établissements scolaires, équipes éducatives, directions d'écoles, organismes et associations ressources.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (ateliers, conseils de participation).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Statuts de la FAPEO, 7 septembre 2005,
http://www.fapeo.be/wp-content/Statuts%20FAPEO/stat_fap.pdf
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté.
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

FCPC - FÉDÉRATION DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL ET DE CONSULTATION Fédération de Centres de planning familial

MISSIONS GÉNÉRALES

- Représenter les centres affiliés auprès des instances politiques et administratives ;
- Informer les centres par rapport aux enjeux politiques et sectoriels en contribuant à la visibilité des centres, de leurs actions et de leurs spécificités ;
- Coordonner les centres ;
- Proposer aux centres de participer activement à une réflexion sur les questions éthiques.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Construire un plaidoyer politique en faveur de l'EVRAS, notamment par le biais de son implication au sein de la plateforme EVRAS et des Stratégies Concertées ;
- Soutenir les Centres de planning dans leurs actions et dans leurs missions en lien avec l'EVRAS.

COLLABORATIONS

Centres de planning familial membres, établissements scolaires, équipes éducatives, PMS, PSE, politiques, administrations, organismes ressources.

TERRITOIRE D'ACTION

Région wallonne.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (représentant de membres acteurs et actrices de terrain).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'Education permanente dans le champ de la vie associative.
- Commission communautaire française.
Décret du 18 février 2016 relatif à la Promotion de la santé.
- Région wallonne - AViQ.
Décret du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé.
- Commission communautaire française.
Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.
- Service Public de Wallonie.
Décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives aux centres et aux fédérations de planning et de consultation familiale et conjugale.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

FCPPF - FÉDÉRATION DES CENTRES PLURALISTES DE PLANNING FAMILIAL Fédération de Centres de planning familial

MISSION GÉNÉRALE

Représenter et soutenir les 25 centres de planning familial affiliés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Produire des outils pédagogiques et des services en lien avec l'EVRAS ;
- Créer et éditer des outils pédagogiques et d'animation destinés au grand public ainsi qu'aux professionnel·les, animateurs et animatrices, enseignant·es, éducateurs et éducatrices, pédagogues ;
- Gérer un Centre de documentation appelé « Outilthèque » ;
- Proposer des journées de présentation et de réflexion autour des outils pédagogiques ;
- Organiser des colloques et des conférences ;
- Organiser des formations ou des supervisions à la demande des animateurs et des animatrices.

COLLABORATIONS

Centres de planning familial membres, établissements scolaires, équipes éducatives, PMS, PSE, pouvoirs publics, organismes ressources.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (représentant de membres acteurs et actrices de terrain).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'Education permanente dans le champ de la vie associative.
- Commission communautaire française.
Décret du 18 février 2016 relatif à la Promotion de la santé.
- Région wallonne - AViQ.
Décret du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé.
- Commission communautaire française.
Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.
- Service Public de Wallonie.
Décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives aux centres et aux fédérations de planning et de consultation familiale et conjugale.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

FELSI - FÉDÉRATION DES ÉTABLISSEMENT LIBRE SUBVENTIONNÉS INDÉPENDANTS Regroupe 60 PO organisant 90 établissements libres subventionnés non-confessionnels

MISSIONS GÉNÉRALES

- Représenter les membres (PO) ;
- Informer et soutenir les membres d'un point de vue juridique ;
- Siéger (les chargé-es de mission ou des personnes mandatées) ;
- Organiser des formations continues pour le fondamental, le secondaire, le spécialisé, l'enseignement de promotion sociale et l'E.S.A.H.R. ;
- Participer à la négociation et à la concertation avec les différents cabinets.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Organiser des cellules EVRAS ;
- Organiser des formations pour les enseignant-es.

COLLABORATIONS

Membres de la fédération, établissements scolaires, fédérations de planning, équipes éducatives, politiques, organismes ressources.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (représentant des pouvoirs organisateurs, formations des enseignant.es).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Fédération Wallonie-Bruxelles.

Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

FÉDÉRATIONS D'ORGANISATIONS DE JEUNESSE

MISSIONS GÉNÉRALES

- Fédérer au moins cinq O.J. agréées ;
- Assurer, en faveur de ses membres, les missions suivantes :
 - la coordination et la mise en réseau des membres ;
 - la formation interne et externe des membres, des jeunes, des professionnel·les et des volontaires ;
 - les services aux membres ;
 - l'accompagnement pédagogique, le soutien méthodologique et l'échange des pratiques professionnelles ;
 - la réalisation et la gestion de projets ;
 - la réalisation d'outils d'informations, de réflexion et de supports pédagogiques ;
 - la valorisation des actions et projets de ses membres ;
 - la représentation sectorielle ;
- Organiser des rencontres entre détaché·es pédagogiques de différentes OJ.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Mettre en place des projets communs entre OJ, y compris en matière d'EVRAS.

COLLABORATIONS

Organisations de Jeunesse membres de la fédération, autorités publiques, Commission Consultative des Organisations de Jeunesse.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (représentant des OJ).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Communauté française.

Décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

FLCPF - FÉDÉRATION LAÏQUE DE CENTRES DE PLANNING FAMILIAL Fédération de centres de planning familial

MISSIONS GÉNÉRALES

- Coordonner l'action des 42 centres de planning familial membres ;
- Les représenter et défendre leurs droits ;
- Favoriser leur activité en mettant à leur disposition différents services et en organisant des activités en lien avec leurs thématiques d'action ;
- Conquérir des moyens (humains et matériels) pour développer des actions d'amélioration et d'innovation dans les pratiques en santé et droits sexuels et reproductifs ;
- Développer des activités à destination des travailleurs et travailleuses des secteurs du planning familial, du social, de la santé, de l'éducation permanente et de l'enseignement ;
- Proposer des activités à destination du public via différents médias.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Former à l'animation EVRAS et aux thématiques liées à l'EVRAS en milieu scolaire et hors scolaire, avec une attention particulière aux items suivants : accès à la contraception et à l'IVG, orientations sexuelles, violences, prévention des IST-VIH, publics précaires et vulnérables ;
- Former les accompagnateurs et accompagnatrices de projets et cellules EVRAS en milieu scolaire et hors scolaire ;
- Soutenir la mise en place de projets EVRAS en milieu scolaire ordinaire et spécialisé (cellules), et en milieu de vie et d'hébergement de personnes en situation de handicap ;
- Développer des actions EVRAS en milieu festifs et virtuels ;
- Réaliser des publications et des outils pédagogiques.

COLLABORATIONS

Centres de planning familial, intervenant-es du milieu scolaire (directions, équipes éducatives, CPMS, SPSE), associations du secteur handicap, associations thématiques en lien avec la santé et les droits sexuels et reproductifs.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (soutien aux centres de planning familial, aux acteurs scolaires et associatifs).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'Education permanente dans le champ de la vie associative.
- Commission communautaire française.
Décret du 18 février 2016 relatif à la Promotion de la santé.
- Région wallonne - AViQ.
Décret du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé.
- Commission communautaire française.
Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.
- Commission communautaire française.
Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

FCPF-FPS - FÉDÉRATION DES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL DES FEMMES PRÉVOYANTES SOCIALISTES
Fédération de Centres de planning familial

MISSIONS GÉNÉRALES

- Coordonner et promouvoir les actions de 20 structures actives en Région wallonne et à Bruxelles : 17 Centres de Planning familial dont 9 pratiquent l'IVG, 3 sièges et Espace M ;
- Favoriser la circulation de l'information et le dialogue entre les centres ;
- Assurer le relais entre les centres et les instances subsidiaires ;
- Représenter et défendre les centres membres auprès des pouvoirs publics.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Garantir à toutes et tous un accès égal à l'information et aux services disponibles en matière de contraception, d'interruption volontaire de grossesse et plus globalement en matière d'éducation affective, relationnelle et sexuelle et de santé sexuelle ;
- Mener un travail de fond contre tous les types de violences (conjugales, sexuelles...);
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes en permettant à chacun-e de faire des choix libres et éclairés en matière de VRAS ;
- Faire remonter l'expertise EVRAS des Centres de Planning Familial en différents lieux ;
- Tendre vers une généralisation effective de l'EVRAS en milieu scolaire.

COLLABORATIONS

Centres de planning familial membres, réseau psycho-médico-social francophone belge, associations féministes, Fédérations des Centres de Planning Familial, Réseau associatif Solidaris.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (représentant des centres de planning familial).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 17 juillet 2003 relatif au développement de l'action d'Education permanente dans le champ de la vie associative.
- Commission communautaire française.
Décret du 18 février 2016 relatif à la Promotion de la santé.
- Région wallonne - AViQ.
Décret du 2 mai 2019 modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé.
- Commission communautaire française.
Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.
- Service Public de Wallonie.
Décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatives aux centres et aux fédérations de planning et de consultation familiale et conjugale.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

SEGEC - SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Organe de représentation et de coordination des PO de l'enseignement catholique

MISSIONS GÉNÉRALES

- Animer et promouvoir le projet spécifique de l'enseignement catholique ;
- Représenter les 800 pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre confessionnel lors de négociations avec les gouvernements et les partis politiques ;
- Proposer des services de coordination pédagogique, administrative et de planification de l'offre d'enseignement ;
- Organiser des formations en cours de carrière à destination des personnels de l'enseignement fondamental, secondaire, supérieur, de promotion sociale et des Centres PMS.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Proposer un dispositif de formation de « personnes-relais » en matière d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) pour les établissements de l'enseignement obligatoire et des centres PMS.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires, CPMS, ...

TERRITOIRE D'ACTION

Communautés française et germanophone.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (formations).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Secrétariat général de l'enseignement catholique en Communautés française et germanophone, n° d'entreprise 0451.952.001, statuts, 05 décembre 2003, Annexes du Moniteur belge, <https://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

UFAPEC - UNION FRANCOPHONE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
Organisation représentative des parents et des associations de parents d'élèves
de l'enseignement catholique en Fédération Wallonie-Bruxelles

MISSIONS GÉNÉRALES

- Fédérer et coordonner, dans la partie francophone du pays, l'action des parents d'élèves de l'enseignement catholique, rassemblés en régionales, regroupements thématiques et associations locales, qui collaborent à la définition et à la réalisation de ses projets ;
- Assurer l'animation, l'information, et la formation des membres de ces régionales, regroupements thématiques et associations locales ;
- Assurer l'éducation permanente des parents de l'enseignement catholique ;
- Susciter des prises de conscience et des prises de responsabilité individuelles et collectives en favorisant la participation active des parents dans les divers domaines de l'éducation familiale et scolaire, ainsi que dans les structures propres du mouvement des associations de parents ;
- Promouvoir et au besoin défendre les droits, les responsabilités et les libertés des parents, dans les domaines de l'éducation et de la scolarisation de leurs enfants ;
- Étudier tous les problèmes d'éducation et d'enseignement, dans leurs relations avec la société globale et associer ses membres à ces études et aux prises de position qui en résultent, par des consultations régulières ;
- Représenter démocratiquement ses membres devant l'opinion publique et auprès de tous les organismes publics et privés, qui exercent une influence sur l'éducation, l'enseignement et la santé des enfants et adolescent-es ;
- Favoriser la collaboration et le dialogue entre les familles, l'école et les autres instances éducatives, en vue d'améliorer les conditions de développement et d'épanouissement de tous les jeunes, et plus particulièrement des plus défavorisés d'entre eux.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Soutenir la formation des jeunes à une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire, y compris en matière de VRAS ;
- Informer et conscientiser les parents aux problématiques de l'EVRAS.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires, acteurs scolaires et associations œuvrant pour la scolarité et le bien-être des jeunes.

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (formation, représentation).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Communauté française.

Décret du 3 mai 2019 portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun.



Union
Francophone
des Associations
de Parents
de l'Enseignement
Catholique



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT PARTIE DE L'EXO-SYSTÈME

WBE - WALLONIE BRUXELLES ENSEIGNEMENT

Réseau d'enseignement organisé par la Communauté Française

MISSIONS GÉNÉRALES

- Proposer les grandes orientations de la politique de l'enseignement fondamental ;
- Rendre un avis sur les projets de programmes d'études ;
- Adresser au Gouvernement toute proposition de nature à améliorer la qualité et le fonctionnement de l'enseignement secondaire ;
- Remettre au Gouvernement des avis en matière de socles de compétences, savoirs, de classement des cours, ... ;
- Rendre un avis sur les projets de programmes d'études.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Organiser des missions relatives à l'inscription en juillet 2012 par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'EVRAS dans les missions de l'école.

COLLABORATIONS

Établissements scolaires, PO, SPSE, CPMS, Fédérations/Associations de parents d'élèves.

TERRITOIRE D'ACTION

Communautés française et germanophone.

NIVEAU D'INTERVENTION

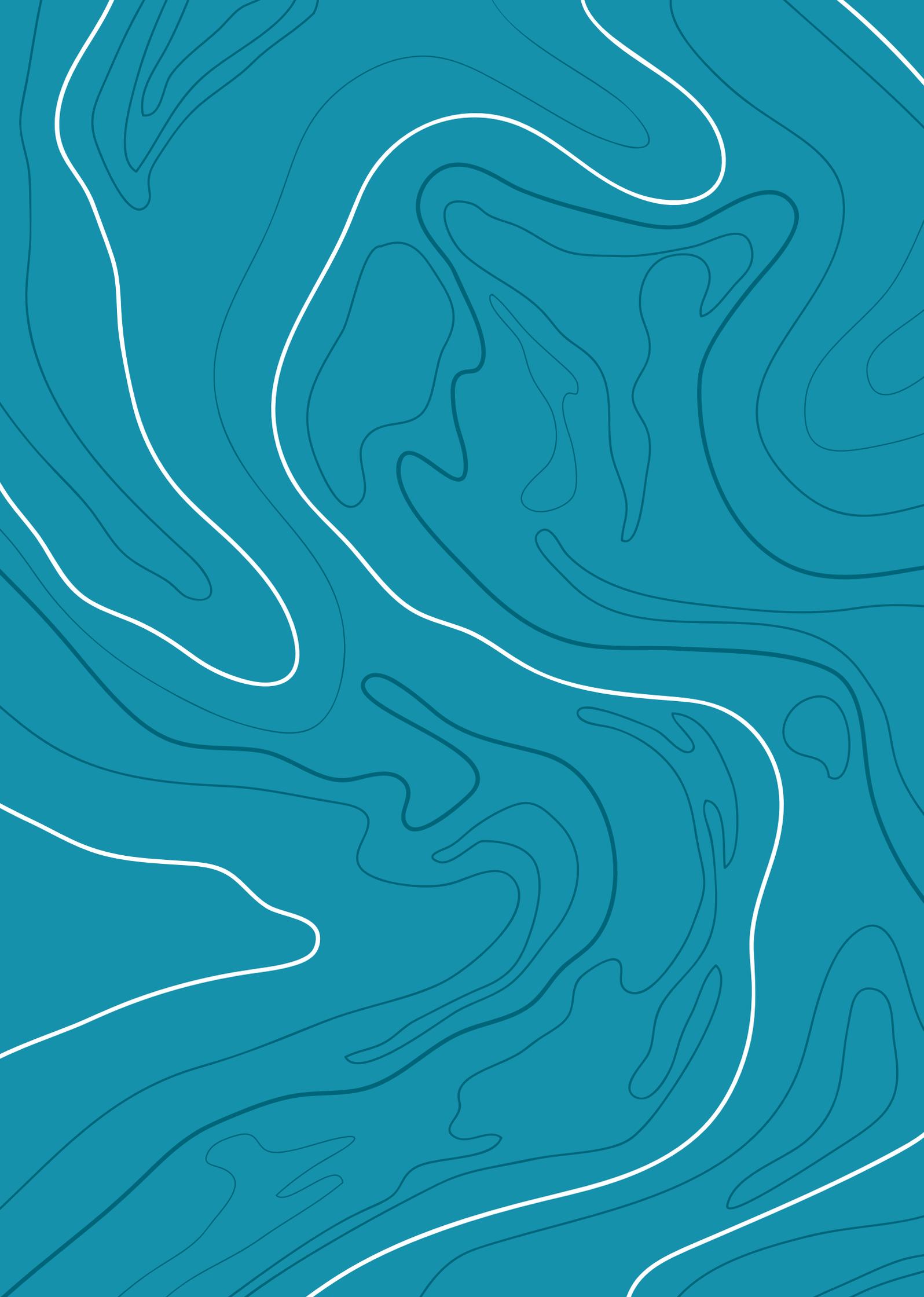
Indirect (organisation de l'enseignement fondamental).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.
- Protocole d'accord entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) en milieu scolaire, 20 juin 2013.



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT LA CONNEXION ENTRE L'EXO- ET LE MACRO-SYSTÈME

DGDE

Délégué Général aux droits de l'enfant

MISSIONS GÉNÉRALES

- Informer des droits et intérêts des enfants et assurer la promotion des droits et intérêts de l'enfant ;
- Vérifier l'application correcte des législations et des réglementations qui concernent les enfants ;
- Recommander au Gouvernement, au Parlement et à toute autorité compétente à l'égard des enfants toute proposition visant à adapter la réglementation en vigueur en vue d'une protection plus complète et plus efficace des droits et intérêts des enfants ;
- Recevoir les informations, les plaintes ou les demandes de médiation relatives aux atteintes portées aux droits et intérêts des enfants ;
- Mener, à la demande du Parlement, des investigations sur le fonctionnement des services administratifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernés par cette mission.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Recommander d'apporter à tous les jeunes, sans discrimination, dès le niveau d'enseignement primaire, une information claire et précise sur le plan scientifique, qui replace l'individu et la relation au centre des préoccupations et qui sensibilise à l'épanouissement affectif et au respect de l'autre ;
- Recommander que cet aspect rentre immédiatement dans la formation des professionnel·les amené·es à prodiguer ces animations.

COLLABORATIONS

Éducateurs/éducatrices, acteurs et actrices EVRAS, représentant·es de membres, politiques, ...

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (promotion des droits de l'enfant).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Arrêté du 19 décembre 2002 relatif au délégué général de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux droits de l'enfant.
- Fédération Wallonie-Bruxelles.
Décret du 20 juin 2002 instituant un délégué général de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux droits de l'enfant.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT LA CONNEXION ENTRE L'EXO- ET LE MACRO-SYSTÈME

ONE

Office de la Naissance et de l'Enfance⁸

MISSIONS GÉNÉRALES

- Accompagner l'enfant, ce qui comprend :
 - L'organisation de consultations prénatales ;
 - L'organisation de consultations pour enfants ;
 - L'accompagnement à domicile et le suivi des équipes SOS-Enfants.
- Gérer l'agrément, le subventionnement et l'accompagnement des services de Promotion de la Santé à l'École, des services d'accompagnement périnatal des familles et des milieux d'accueil de la petite enfance et d'accueil temps libre ;
- Garantir le soutien à la parentalité ;
- Assurer les missions de promotion de la santé et d'éducation à la santé ;
- Promouvoir la formation continue des acteurs des politiques de l'enfance ;
- Accompagner et évaluer le travail des acteurs locaux ;
- Informer les parents et les futurs parents ;
- Mettre en place des programmes de médecines préventives ;
- Réaliser des recherches et constituer une documentation ;
- Recueillir et traiter des données médico-sociales à caractère personnel ;
- Analyser la situation, l'évolution des besoins afin de formuler des propositions d'initiatives nouvelles et d'expériences innovantes.

Ces missions s'inscrivent dans le respect des obligations internationales et européennes de l'État Belge en matière de droits de l'enfant.

MISSION SPÉCIFIQUE EVRAS

Dans le cadre de la mission transversale de l'ONE de promotion de la santé, et dans le cadre de la mission de soutien et de développement de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement favorable à la santé dans les établissements scolaires du décret relatif à la Promotion de la Santé à l'École du 14/03/2019, possibilité de promouvoir l'EVRAS.

COLLABORATIONS

Administrations, pouvoirs publics, pouvoirs organisateurs, Direction générale de l'Aide à la Jeunesse, AWIPH, Phare, PSE, ...

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Direct (accompagnement et accueil) et indirect (accompagnement des acteurs et actrices, promotion de la santé, ...).

RÉFÉRENCES LÉGALES

- Communauté Française. Décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «ONE» ;
- Contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance 2021-2025 ;
- Décret relatif du 14 mars 2019 à la Promotion de la Santé à l'École.



⁸L'ONE se trouve également dans le méso-système pour tout ce qui concerne l'accompagnement des équipes de terrain.



ACTEURS ET ACTRICES FAISANT LA CONNEXION ENTRE L'EXO- ET LE MACRO-SYSTÈME

PLATEFORME EVRAS

MISSIONS GÉNÉRALES

- Assurer un plaidoyer auprès des instances politiques afin de promouvoir, d'encourager et de mettre en œuvre la généralisation effective de l'EVRAS en milieu scolaire ;
- Promouvoir les objectifs et les thématiques liées à l'EVRAS et définies dans le Protocole d'accord ;
- Coordonner et assurer la circulation des informations au sein des acteurs et actrices du secteur, et en particulier entre les membres et signataires de la Plateforme.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Révision du Protocole d'Accord et sa signature par les ministres compétent-es, et le rendre contraignant, tout comme l'évaluation de l'EVRAS prévue par le décret Missions ;
- Œuvrer à la reconnaissance officielle des acteurs et actrices de l'EVRAS qui entrent dans les établissements, en ce compris les écoles confessionnelles ;
- Clarification de l'EVRAS dans le décret « Missions » en définissant un référentiel minimal à suivre en matière d'EVRAS (savoirs et compétences) ;
- Plaider pour une budgétisation pour une généralisation de l'EVRAS.

COLLABORATIONS

Pouvoirs publics, associations thématiques et de jeunesse, Fédérations des CPF, ...

TERRITOIRE D'ACTION

Fédération Wallonie-Bruxelles.

NIVEAU D'INTERVENTION

Indirect (plaidoyer, soutien...).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Pas de cadre légal officiel définissant les missions.





ACTEURS ET ACTRICES FAISANT LA CONNEXION ENTRE L'EXO- ET LE MACRO-SYSTÈME

SERVICE PHARE

Personne Handicapée Autonomie Recherchée - Direction d'Administration du Service public francophone bruxellois (Commission communautaire française)

MISSIONS GÉNÉRALES

- Informer les personnes handicapées, leur famille et les intervenant-es qui participent à la mise en œuvre du projet de vie de la personne handicapée, à propos des possibilités existantes en termes de services généraux, ou spécifiques au secteur du handicap ;
- Orienter les personnes handicapées vers l'offre de service la plus adéquate en fonction de sa demande et de ses besoins ;
- Assurer la promotion et l'information auprès du public des actions et services développés pour favoriser l'inclusion de la personne handicapée ;
- Réaliser et promouvoir des études demandées par le Collège dans le domaine du handicap et la mise en place d'indicateurs sociaux ;
- Élaborer des propositions contribuant à une augmentation, à une diversification et à une meilleure adéquation des réponses aux besoins de la personne handicapée en lien avec les familles et les professionnels concernés ;
- Participer à la coordination régionale, interministérielle et internationale de la politique transversale en matière d'inclusion de la personne handicapée au travers notamment du suivi de la Convention des Nations Unies ;
- Assurer la sensibilisation et l'élaboration de propositions relatives à la mise en place de partenariats et de collaborations avec les administrations régionales, communales, fédérales et avec tous services généraux dans le respect des compétences de chacun-e pour viser une meilleure prise en compte des besoins de la personne handicapée dans la société et promouvoir les initiatives inclusives.

MISSIONS SPÉCIFIQUES EVRAS

- Mettre en œuvre des missions du comité de référence relatif à l'intervention d'un tiers dans la vie relationnelle, affective et sexuelle de la personne en situation de handicap ;
- Soutenir le Centre de ressources Sexualité et Handicap.

COLLABORATIONS

Institutions qui concourent à l'inclusion des personnes handicapées, administrations régionales, communales, et fédérales, Centre de ressources Sexualité et Handicap.

TERRITOIRE D'ACTION

Région bruxelloise.

NIVEAU D'INTERVENTION

Direct (Orientation et information) et indirect (Coordination et réalisation d'études et de propositions).

RÉFÉRENCE LÉGALE

Commission Communautaire Française.

Décret du 17 janvier 2014 relatif à l'inclusion de la personne handicapée.



STRATÉGIES
CONCERTÉES
EVRAS

